



Le Plan Vert

des Etablissements d'Enseignement Supérieur

art 55 de la loi Grenelle 1

- Un canevas Plan Vert

- Un référentiel Plan Vert

*pour aider les établissements à mettre en oeuvre
l'art 55 de la loi Grenelle 1*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



juin 2010

CONTACTS PLAN VERT

Conférence des Grandes Ecoles

Stephane.Cassereau@mines-nantes.fr

Conférence des Présidents d'Université

celine.leroy@cpu.fr

Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

deleguegeneral@refedd.org

SOMMAIRE DU DOCUMENT

LE PLAN VERT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :
UNE OBLIGATION LEGALE p3

Première partie : LE CANEVAS de Plan Vert p4
**POUR ELABORER LEUR PROPRE PLAN VERT, UN CANEVAS DE PLAN VERT
EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

P5
Défi 1/ Consommation et production durables p6/7/8
Défi 2/ Société de la connaissance
81/ éducation, formation - 82/ recherche et développement p9/10/11
Défi 3/ Gouvernance p12/13
Défi 4/ Changement climatique et énergies p14/15
Défi 5/ Transport et mobilité durables p16/17
Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité
et des ressources naturelles p18/19
Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques p20/21
Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale p22/23
Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable
et de pauvreté dans le monde p24/25

Seconde partie : LE REFERENTIEL Plan Vert P26
LE REFERENTIEL PLAN VERT : L'OUTIL DE PILOTAGE DU PLAN VERT

P27/28
1) Stratégie et gouvernance P29/31
2) Politique sociale et ancrage territorial P31/37
3) Gestion environnementale P37/46
4) Enseignement et formation P46/47
5) Activités de recherche P47/48
6) Annexes P49/51

LE PLAN VERT

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNE OBLIGATION LEGALE

L'article 55 de la Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 stipule:

« Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un «**Plan vert**» pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ».

Les rédacteurs du canevas et du référentiel Plan vert

C'est afin d'explicitier les objectifs et les modalités d'application de cet article 55 que le Groupe de travail de la Conférence des Grandes Ecoles, la Commission Développement durable de la Conférence des Présidents d'Université et le REFEDD¹ ont pris l'initiative d'organiser, avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, plusieurs réunions de travail en 2009 et 2010 afin d'aboutir à un dispositif opérationnel à proposer à l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur.

Le Plan Vert est un dispositif opérationnel en deux parties :

1 - LE CANEVAS de Plan Vert pour définir la politique développement durable de l'établissement

Le canevas de Plan Vert est un modèle de stratégie DD ou d'Agenda 21, que chaque établissement peut adapter à ses propres réalités. Ce canevas reprend, en les adaptant, les 9 défis clés de la Stratégie Nationale du Développement Durable – 2009 à 2013.

2 - LE REFERENTIEL Plan Vert pour évaluer la mise en œuvre de cette politique développement durable

Le référentiel Plan Vert est l'outil de pilotage de cette stratégie dans l'établissement. Entre octobre 2009 et juin 2010, il a fait l'objet d'une expérimentation par près de 70 établissements volontaires, Universités et Grandes écoles. A terme, il devrait déboucher sur un processus de labellisation.

Outre les initiateurs de la démarche, ont notamment participé aux travaux :

- le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- le conseil général de l'Environnement et du Développement Durable
- la Commission du titre d'ingénieur (CTI),
- la CDEFI, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs,
- le BNEI, Bureau national des élèves ingénieurs,
- l'association Solar Generation,
- FONDATERRA, fondation européenne pour des territoires durables,
- le réseau Campus Responsables.

Le « Plan vert » est bien un « Plan de stratégie de Développement durable », un « Agenda 21 », qui ne peut être limité au seul anagement environnemental des campus. Il recouvre toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) et vise à sa bonne intégration par les établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités d'enseignement et de recherche, mais aussi leur gouvernance :

- car les établissements d'enseignement supérieur ont, vis à vis de la société dans son ensemble, un rôle d'exemplarité², d'impulsion et de promotion des valeurs sous-tendant le développement durable, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social, et rappelant notre responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.
- car les établissements d'enseignement supérieur ont pleinement conscience des enjeux du développement durable et de leurs missions propres. Ils reconnaissent leur rôle déterminant dans la construction de la pensée des décideurs de demain et dans la formation de responsables en charge de l'innovation, du développement technologique, de la marche des affaires et du fonctionnement de la société. Ils sont conscients que les décisions de ces responsables engagent l'avenir d'une humanité placée face à des enjeux écologiques et humains vitaux.
- car les établissements d'enseignement supérieur, par leur exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels qu'auprès des entreprises, des collectivités et de leurs propres fournisseurs.

En élaborant son Plan vert, chaque établissement d'enseignement supérieur définit et met en œuvre sa propre stratégie de développement durable.

L'ensemble des propositions de ce canevas et du référentiel Plan vert sont formulées pour le bien commun de l'enseignement supérieur français, pour le guider efficacement et le plus rapidement possible vers une excellence globale et pérenne, tant sur les enjeux économiques, sociaux, qu'environnementaux. Il en va de la compétitivité à court, moyen et long terme des écoles et universités françaises dans l'ordre international.

¹ REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

² Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.



Première Partie

POUR ELABORER LEUR PROPRE PLAN VERT, UN CANEVAS DE PLAN VERT EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Canevas de Plan Vert *pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



17 juin 2010

Pour élaborer leur propre Plan Vert d'Etablissement

UN CANEVAS DE PLAN VERT

EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce canevas de Plan vert, sorte de « stratégie nationale du développement durable des établissements français d'enseignement supérieur », a vocation à indiquer, pour chaque établissement d'enseignement supérieur, les objectifs et les pistes qu'il peut progressivement mettre en œuvre, en fonction de son rythme, de son statut, de ses partenaires et de sa situation propre.

Dans un souci de cohérence et de reconnaissance nationale et européenne³, tout en s'adaptant aux spécificités de l'enseignement supérieur, le Plan vert reprend les **neuf défis clés** de la Stratégie Nationale du Développement Durable – 2009 à 2013, elle-même inspirée de la Stratégie Européenne du Développement Durable.

En prolongement des engagements du Grenelle de l'Environnement, processus de concertation et de mobilisation sans précédent de la société française, la **Stratégie Nationale du Développement Durable** a été élaborée par l'Etat en association avec les collectivités territoriales, les représentants des milieux économiques et des salariés, ainsi que les représentants de la société civile, notamment les associations et organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Son objectif est d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France.⁴

C'est la vocation de ce canevas de Plan vert, déclinaison de la Stratégie nationale de développement durable appliquée aux établissements d'enseignement supérieur.

SOMMAIRE

UN CANEVAS PLAN VERT DECLINE EN 9 GRANDS DEFIS

Le Canevas propose, en respectant l'architecture de la Stratégie Nationale du Développement Durable révisée, de décliner chacun des 9 défis clés pour les établissements d'enseignement supérieur :

Défi 1/ Consommation et production durables	p6/7/8
Défi 2/ Société de la connaissance ⁵ 21/ éducation, formation - 22/ recherche et développement	p9/10/11
Défi 3/ Gouvernance	p12/13
Défi 4/ Changement climatique et énergies	p14/15
Défi 5/ Transport et mobilité durables	p16/17
Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	p18/19
Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques	p20/21
Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale	p22/23
Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde	p24/25

LE CONTENU DE CHAQUE DEFI DANS LE CANEVAS DE PLAN VERT

Chaque défi est constitué de trois parties dont les établissements peuvent s'inspirer pour rédiger leur propre plan vert :

1- La Stratégie Nationale du Développement Durable, SNDD : ses objectifs, ses choix stratégiques, ses leviers d'actions, ses indicateurs de suivi de mise en œuvre sont rappelés.

2- Une proposition d'objectifs d'établissements avec des exemples de leviers d'actions à mettre en œuvre. C'est le fruit d'un travail commun du **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD** qui a repris chaque défi de la SNDD en cherchant, à chaque fois, à l'adapter aux spécificités et aux réalités des établissements de l'Enseignement supérieur.

3 - Un renvoi aux chapitres du Référentiel Plan Vert qui sont concernés pour évaluer l'avancée de ses actions. A terme, le **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD** prévoit d'engager un processus de labellisation des établissements.

³ Les perspectives d'un futur classement européen des établissements d'enseignement supérieur doivent être prises en compte.

⁴ Les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cet objectif de développement durable, proposé par les Nations-Unies en 1987, est inscrit dans la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française et dans les objectifs de l'Union européenne (traité d'Amsterdam). Il cherche à concilier une économie dynamique, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle.

A la suite des engagements pris à Rio en 1992 et renouvelés à Johannesburg en 2002, la France a bâti une première Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2003-2008, orientée plus particulièrement vers la mobilisation des services de l'Etat.

La SNDD 2009-2013 élargit cet objectif dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement.

Le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de biodiversité, l'utilisation des sols, le développement économique, sont autant de défis dont l'ampleur et l'interdépendance nécessitent une approche transversale dépassant l'horizon des politiques et des actions sectorielles. Ils appellent la mobilisation et la coopération de tous : faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des acteurs publics et privés.

⁵ Il faut signaler ici que les défis clés correspondant aux missions majeures des établissements d'enseignement supérieur (défi n°2 /Société de la connaissance (formation et recherche) se situent 2^{ème} position après le défi n°1 /Consommation et production durables. Cette position ne reflète pas un ordre hiérarchique, mais résulte seulement du schéma de la Stratégie Nationale du Développement Durable. Les défis de la formation et de la recherche sont bien sûr prioritaires.

Le Défi clé n°1 : Consommation et production durables

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF- Environnement ou Ecolabel Européen).
- Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25kg par habitant⁶.
- Recycler d'ici 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés et 45 % en 2015⁷.
- Recycler d'ici 2012, 75 % des emballages ménagers⁸ contre 60 % en 2006.
- Recycler d'ici 2012, 75 % des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture⁹, contre 68% en 2004.
- Cultiver en agriculture biologique 6 % de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20 % en 2020¹⁰.
- Atteindre en 2012, 20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique¹¹.
- Avoir 50 % des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012¹² et 30% d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013¹³.
- Réduire, d'ici 2018, de 50 % l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution¹⁴.
- Porter à 100 % de produits issus de forêts gérées de manière durable (écocertifiés) les achats de bois de l'Etat à compter de 2010¹⁵.

Les choix stratégiques

- Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements
- Rendre accessible au plus grand nombre les produits et services plus durables
- Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises
- Développer une production agro-alimentaire plus durable

Les leviers d'action

- Incitations à acheter et consommer « durable »
- Soutien à l'économie verte et aux technologies vertes
- Généralisation des démarches d'éco-conception¹⁶
- Mise en œuvre d'incitations fiscales et réglementaires
- Assurance de la traçabilité des informations tout au long du cycle de vie
- Encouragement des entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale avancée¹⁷
- Exemplarité des achats publics en tant qu'accélérateurs de changement
- Poursuite de l'harmonisation réglementaire et normative à l'échelle européenne
- Accès à une alimentation sûre et équilibrée
- Réduction de la production de déchets et amélioration des taux de recyclage
- Soutien aux entreprises et aux métiers de la récupération et de la valorisation des déchets
- Valorisation de l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées
- Valorisation des potentiels de l'écologie industrielle et de l'économie de fonctionnalité¹⁸.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 1¹⁹

- Productivité des ressources (PIB rapporté à la consommation intérieure de matières) et niveau absolu de consommation intérieure de matières par habitant
- Évolution de la production de déchets par émetteur (ménages, agriculture, industrie, bâtiment, tertiaire) (disponible tous les deux ans) ;
- Taux de recyclage des déchets ;
- Part de la SAU en agriculture biologique (objectif 20 % en 2020) ;
- Emploi dans les éco-activités (part dans l'emploi total ou indice d'évolution).

⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

⁷ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46.

⁸ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

⁹ Engagement Grenelle – Tables rondes « déchet » 20/12/07.

¹⁰ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 31.

¹¹ Engagement Grenelle de l'environnement n°120.

¹² Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 31

¹³ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

¹⁴ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

¹⁵ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 48

¹⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 46

¹⁷ Engagements Grenelle n° 196, 197, 198, 199, 202.

¹⁸ L'économie de la fonctionnalité substitue la vente d'un service à celle d'un bien ou d'un produit. Cette approche contribue notamment à améliorer la longévité des biens et ainsi à réduire les consommations de matières premières et d'énergie et à diminuer la production de déchets.

¹⁹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°1 de votre Plan Vert

Consommation et production durables dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Réduire de 2% la production de déchets (à périmètre constant)
- Mettre en filière 100% des déchets
- Valoriser 75% des déchets
- Passer à 20% de produits biologiques et locaux en 2012 dans la restauration collective publique
- Passer à 100% de bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable, acheté par l'Etat à compter de 2010
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés²⁰ et affecter un poids de 30% *a minima* à ces critères dans l'évaluation..

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- S'interroger sur la possibilité de valoriser une logique d'usage et non de propriété (économie de la fonction, économie circulaire, prêt de matériels, achats groupés, etc.).
- Réaliser un inventaire de ses achats par famille de produits.
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés²¹.
- Utiliser des critères de développement durable (produits écologiquement et socialement les plus favorables) dans la politique de location et d'achats (ex. imprimantes recto-verso, papier recyclé, matériel informatique, restauration, café équitable, etc.).
- Utiliser des produits éco-labellisés ou /et issus du commerce équitable.
- Former le personnel du marketing et de la communication de l'établissement à l'éco-conception des produits réalisés pour l'établissement, tant en interne que via des prestataires externes.
- Etudier préalablement le cycle de vie d'un produit avant son achat, sa commande et sa consommation
- Communiquer et informer sur les différentes actions de prévention des déchets pour améliorer les comportements de tous, sur toute la chaîne
- Alimenter un tableau de bord de suivi (production, collecte et traitement) des déchets non dangereux et dangereux.
- Multiplier les actions d'optimisation de traitement de chacun des déchets (réutilisation, valorisation matière, valorisation biologique, valorisation énergétique, stockage) - identification des filières locales de traitement, achats des containers, intégration au cahier des charges des entreprises d'entretien des locaux, affichage des points de collecte des déchets spécifiques, consignes pour gobelets et cannettes...).
- Maîtriser sa propre production de déchets et mettre en place une politique de prévention et de gestion des déchets en collaboration avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du campus.
- Réaliser un inventaire des équipements électriques et électroniques de l'établissement (neufs, en fin de vie, en réseau, ...) et de leur traitement en fin de vie (recyclage, réutilisation,...).
- Lancer une politique de gestion des flux d'impression, viser à l'économie de papier et s'interroger sur la pertinence de l'utilisation continue des TIC vis à vis des étudiants et du personnel.
- Favoriser une alimentation saine respectueuse de l'environnement et des hommes et soutenir et développer l'offre d'alimentation biologique et/ou locale dans la restauration au sein de l'établissement (distributeurs de boissons issues du commerce équitable, travail avec les CROUS sur approvisionnement auprès de filières locales...).
- Soutenir la création d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) au sein de l'établissement pour les étudiants et les personnels en diffusant des informations et en créant des plateformes d'échange producteurs-consommateurs.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 1 du Plan vert d'établissement

3.1. Gestion environnementale

3.1.1 Mise en place d'une politique de gestion globale (intégrant l'ensemble des problématiques environnementales: énergie, eau, achats, déchets, mobilité, biodiversité...)

3.1.3. Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport,...) dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, affectation des locaux, changement d'usages, ...)

3.1.9. Action(s) en faveur d'une mobilité durable

3.2. Gestion des ressources et intrants

3.2.3. Achats

3.2.3.1. Réalisation d'un inventaire des achats par famille et produits

3.2.3.2. Intégration d'indicateurs sociaux et environnementaux dans les marchés

3.2.3.3. Mise en place d'une politique de gestion des flux d'impression

3.2.3.4. Incitations et actions mises en place pour favoriser une alimentation saine respectueuse de l'environnement et des hommes (distributeurs de boissons issues du commerce équitable, travail avec les CROUS/prestataire de restauration collective, sur approvisionnement auprès de filières locales, bio...)

3.3. Gestion des extrants

3.3.1. Déchets non dangereux

²⁰ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

²¹ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

- 3.3.1.1 Réalisation d'un état des lieux de la production de déchets non dangereux de votre établissement
- 3.3.1.2 Réalisation d'un bilan carbone sur ce périmètre pour en déterminer l'impact carbone
- 3.3.1.3. Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi (production, collecte et traitement) des déchets non dangereux
- 3.3.1.4. Mise en place d'actions pour optimiser le traitement de chacun des déchets (réutilisation, valorisation matière, valorisation biologique, valorisation énergétique, stockage) (identification des filières locales de traitement, achats des containers, intégration au cahier des charges des entreprises d'entretien des locaux, affichage des points de collecte des déchets spécifiques, consignes pour gobelets et cannettes...)
- 3.3.2. Déchets dangereux (hors DEEE)**
- 3.3.2.1. Réalisation d'un état des lieux de la production et des installations/organisations permettant leur traitement
- 3.3.2.2. Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi (production, collecte, traitement et contrats)
- 3.3.2.3. Conduite d'actions de réduction de la production de déchets dangereux (responsabilisation des utilisateurs, refacturation, ...)
- 3.3.3. Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**
- 3.3.3.1. Réalisation d'un inventaire des équipements électriques et électroniques de l'établissement (neufs, en fin de vie, en réseau, ...) et de leur traitement en fin de vie (recyclage, réutilisation,...)
- 3.3.3.2. Mise en place d'un tableau de bord sur entrée/sortie des DEEE du parc mobilier de l'établissement
- 3.4. Gestion de la qualité de l'environnement**
- 3.4.1. Mobilité**
- 3.4.1.2. Réalisation d'un Plan de Déplacement Campus
- 3.4.1.3. Situation du parc automobile de l'université
- 3.4.1.4. Action(s) pour favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de NTICs permettant le travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...)
- 3.4.1.5. Conduite d'actions de réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parking à vélos sécurisé, parc de vélos, limitation des places de parking,...)

Le Défi clé n°2 : Société de la connaissance

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

2.1 - Éducation et formation

Les objectifs en chiffres

- À l'horizon européen 2020²² obtenir : > 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie ;
> moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce.
- Au niveau national, d'ici 2013 : > faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles ;
> réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel.

Les choix stratégiques

- > Adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable.
- > Améliorer l'offre de formation tout au long de la vie et faciliter son accès.
- > Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.
- > Développer la formation du grand public au développement durable.
- > Former les décideurs publics et privés aux enjeux du développement durable.
- > Réduire le décrochage scolaire précoce.

Les leviers d'action

- Développement des dispositifs d'accompagnement pour lutter contre l'échec scolaire
- Généralisation de l'éducation au développement durable de la maternelle à l'enseignement supérieur
- Développement des processus de professionnalisation et de la formation continue dans l'enseignement supérieur
- Renforcement de l'enseignement supérieur et intégration du développement durable dans les stratégies des universités et grandes écoles
- Adaptation de l'offre de formation professionnelle des secteurs clés aux nouvelles exigences du développement durable.
- Pratique des technologies de l'information et de la communication
- Accès à la formation pour les salariés qui en bénéficient le moins,
- Développement de modes de sensibilisation et formation des décideurs publics et privés
- Mise à disposition du grand public des informations environnementales
- Développement de l'accès à la culture.

2.2 - Recherche et développement

Les objectifs en chiffres

- > Dès 2010, consacrer 3 % du PIB à la recherche et développement²³.
- > D'ici 2010, financer les 2/3 de la recherche et du développement par les entreprises²⁴.
- > Mobiliser, d'ici 2012, un milliard d'euros supplémentaire en matière de recherche sur le développement durable ; les dépenses de recherche sur les technologies propres et sur la prévention des atteintes à l'environnement seront progressivement augmentées pour atteindre, d'ici à la fin 2012, le niveau des dépenses de recherche sur le nucléaire civil²⁵.

Les choix stratégiques

- > Soutenir la recherche et l'innovation dans les entreprises
- > Renforcer la recherche sur le développement durable et les grands défis sociétaux
- > Soutenir la recherche et le développement pour lutter contre le changement climatique
- > Mieux associer la société aux politiques de recherche
- > Accroître l'ouverture internationale des activités de recherche

Les leviers d'action

- Incitation pour les entreprises à investir dans la recherche et le développement des coopérations public/privé
- Ouverture plus large de la recherche à la société civile
- Construction d'un cadre clair pour la conduite de l'expertise scientifique
- Structuration de la communauté des chercheurs, encouragée autour des enjeux du développement durable
- Recherche pour améliorer l'efficacité et la sobriété de nos technologies.
- Renforcement de la recherche sur la biodiversité.
- Développement et encouragement à l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers
- Meilleure intégration du développement durable dans les orientations de la recherche

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 2 (2-1 et 2-2)²⁶

- Sorties précoces des 18-24 ans (sans diplôme du secondaire supérieur) ;
- Part de la R&D dans le PIB (avec déclinaison privé-public).
- Difficultés de lecture chez les jeunes : enquête PISA disponible tous les 3 ans (ou tests aux journées d'appel à la défense) ;
- Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (et comparaison avec les 25-64 ans) ;
- Formation continue (par catégorie socioprofessionnelle et/ou tranche d'âge) ;
- Baromètre de la connaissance par les ménages de la notion de développement durable.

²² Conseil de l'Union européenne des 11 et 12 mai 2009. Stratégie européenne éducation et formation 2020.

²³ Stratégie de Lisbonne.

²⁴ Stratégie de Lisbonne.

²⁵ Loi Grenelle1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 22.

²⁶ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°2. 1 de votre Plan Vert

Éducation et formation dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- 100% des établissements d'enseignement supérieur s'engagent à proposer une formation adaptée à l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants d'ici 2013.
- D'ici 2011, chaque établissement d'enseignement supérieur aura développé un tronc commun de connaissances « développement durable » à destination de l'ensemble de ses étudiants.
- En 2017, 100% des programmes pédagogiques de tout établissement d'enseignement supérieur devront obligatoirement intégrer la dimension développement durable.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Participer à un état des lieux des formations proposées à l'échelle nationale en vue d'un grand programme de refonte des formations pour intégrer l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Intégrer le développement durable dans la formation initiale et dans la formation continue de l'ensemble des matières enseignées et des cursus dispensés: cours spécifiques optionnels / cours en tronc commun / intégration dans les disciplines traditionnelles et au programme des formations doctorales.
- Rendre pleinement interdisciplinaire l'enseignement et la pédagogie du développement durable.
- Créer un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable.
- Construire et proposer des formations répondant à la stratégie de développement local durable adoptée par le territoire.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au développement durable.
- Proposer aux enseignants de suivre une formation relative au développement durable, leur proposer des outils pédagogiques et favoriser la transversalité.
- Proposer à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant) des stages de formation pour intégrer le développement durable à ses activités quotidiennes.
- Intégrer le développement durable dans des missions d'études, de conseil ou d'accompagnement auprès des entreprises ou des collectivités que peut conduire l'établissement ou ses étudiants.
- Initier une pédagogie de l'action en développant des cycles de formation où, tout au long de l'année, l'étudiant devra développer, selon des conditions « réelles » un projet ou une commande « développement durable » au sein ou à l'extérieur de l'établissement (ancrage territorial et de proximité).
- Intégrer le développement durable dans les stages et/ou projets en entreprise.
- Accompagner l'engagement des étudiants (en et hors formation) et du personnel dans la réalisation de projets individuels ou associatifs de développement durable : une valorisation sera faite de projets²⁷ permettant l'épanouissement de l'individu et œuvrant pour des formes de solidarités générationnelles (par le biais de crédits ECTS, bourses, concours, etc ...).
- Développer une politique de communication spécifique de l'établissement sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international le contenu et la qualité des formations « développement durable » de votre établissement.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 2.1 du Plan vert d'établissement

1. Stratégie et gouvernance

1.4. Efficacité budgétaire

1.4.2. Développement de chaires et de fondations

2. Politique sociale et ancrage territorial

2.2. Développement individuel

2.2.3. Bien être des personnes

2.2.3.1. Mise en place d'actions socio-culturelles et sportives à destination du personnel

2.2.3.2. Mise en place d'actions socio-culturelles et sportives à destination des étudiants

2.2.3.7 Formation du personnel au développement durable

2.2.3.8. Accompagnement des initiatives du personnel (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD-RSE

4. Enseignement et formation

4.1. Création d'un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable

4.2. Adaptation des enseignements des cursus traditionnels pour intégration des problématiques du développement durable à l'ensemble des formations et intégration du développement durable au programme des doctorales

4.3. Apprentissage à la mise en application des enseignements (stages ou projets d'étude)

4.4. Accompagnement des initiatives étudiantes (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD-RSE

4.5. Incitation et soutien aux enseignants pour favoriser l'intégration du développement durable et la transversalité des enseignements

4.6. Ouverture à l'international, et notamment vers les pays en voie de développement, concernant les étudiants et les formations dans un objectif de co-développement (co-diplomation, convention universitaire, formation interuniversitaire, télédiffusion des cours, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives écocitoyennes étudiantes ...)

4.7. Intégration du DD-RSE dans la formation continue

²⁷ Pouvant être associatifs.

Le Défi clé n°2. 2 de votre Plan Vert Recherche et développement dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Développer une plateforme d'échange nationale de connaissances autour du DD d'ici septembre 2011
- Créer un groupe de recherche interdisciplinaire sur le DD au sein de chaque établissement d'ici 2011
- 15% des projets de recherche seront consacrés à la thématique du DD d'ici 2013
- Développer des partenariats de recherche DD avec d'autres types d'établissement

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Développer des programmes et projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable.
- Favoriser les programmes de recherche relatifs au développement durable en impliquant des partenaires de divers statuts et de différentes nationalités (autres centres de recherche, entreprises, collectivités, associations...).
- Encourager la transversalité des projets ou des programmes de recherche en rapport avec le développement durable au sein de l'établissement.
- Mettre en place des structures de veille spécifiques au développement durable.
- Inciter des chercheurs à développer des travaux de développement durable ; les critères d'évaluation et de valorisation des chercheurs doivent favoriser les démarches transversales.
- Création d'un fond d'aide au développement de la recherche interdisciplinaire pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Encourager la recherche interdisciplinaire, sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations, sur la pédagogie au développement durable et son intégration dans les matières existantes.
- Encourager au sein de l'établissement la mise en place de forums d'experts qui pourront contribuer à une culture délibérative autour des grandes questions scientifiques – valoriser le fruit de cette expression.
- Promouvoir la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche dans les domaines de recherche les plus appliqués - valoriser le produit de cette évaluation.
- Développer des partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international les programmes de recherche sur le développement durable de votre établissement.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 2.2 du Plan vert d'établissement

1. Stratégie et gouvernance

1.4. Efficacité budgétaire

1.4.2. Développement de chaires et de fondations

5. Activité de recherche

5.1. Développement de projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable

5.2. Incitation pour une transversalité des projets ou des programmes de recherche sur le développement durable au sein de l'établissement

5.3. Développement de partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable

5.4. Mise en place des structures de veille spécifiques à la DD-RSE

5.5. Valorisation des programmes de recherche sur le développement durable

Le Défi clé n°3 : Gouvernance

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Mettre en oeuvre les engagements du Grenelle relatifs à « l'instauration d'une démocratie écologique ».
- Faire une priorité de la production et de l'accès à l'information en matière de développement durable.
- Appliquer la transversalité aux méthodes de travail et associer les parties prenantes aux prises des décisions.
- Réaliser 1000 agendas 21 locaux d'ici 2013 et aboutir à au moins 250 agendas 21 locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national.
- Atteindre, à l'horizon 2013, les critères du Pacte de stabilité (déficit public en dessous de 3% du PIB).

Les choix stratégiques

- Favoriser l'appropriation des objectifs du développement durable
- Développer la gouvernance locale au plus près des enjeux et des territoires
- Expérimenter de nouvelles voies
- Traduire le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans les gouvernances et les méthodes de travail
- Associer les entreprises
- Préserver les intérêts des générations futures dans la gestion de l'action publique.

Les leviers d'action

- Organisation des conditions de la concertation
- Adaptation de la gouvernance nationale pour mieux prendre en compte le développement durable
- Déclinaison de la SNDD à tous les niveaux
- Implication des préfets et des administrations déconcentrées
- Cohérence et bonne gouvernance à l'échelle des territoires
- Promotion de l'ouverture aux expériences européennes et internationales
- Partage de l'information
- Promotion et valorisation des démarches de prospective dans les territoires
- Encouragement aux démarches volontaires d'entreprises
- Amélioration et meilleure diffusion des indicateurs de développement durable

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 3²⁸

- Participation des femmes aux instances de gouvernance ; proportion de membres du Sénat, avec illustrations complémentaires (élus à l'Assemblée Nationale, dirigeants de la fonction publique, cadres du privé).
- Taux de la participation aux élections en comparaison avec les élections antérieures de même type ;
- Participation à la vie associative (tous les deux puis trois ans à partir de 2006) ;
- Nombre de plans climat territoriaux et d'agendas 21 locaux dont ceux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance national

²⁸ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°3 de votre Plan Vert

La Gouvernance dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Mise en place d'un comité de pilotage DD composé du Comité de Direction + représentant(s) du personnel + étudiant(s) + association(s) d'élèves + partenaire(s) extérieur(s) (réunion trimestrielle de ce comité)
- Signature par chaque établissement d'une charte d'engagement au développement durable impliquant toutes les parties prenantes
- Une partie du rapport annuel d'activités sera dédiée aux actions en faveur du DD que l'établissement aura réalisées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Animer une structure dédiée « développement durable » au sein de l'établissement (nomination de chargés de mission, d'un responsable, d'un vice-président, création d'un comité, rattachement d'un conseiller HSE au président,...).
- Mettre en place une instance permanente et représentative de concertation et de veille sous la forme d'un comité de pilotage avec groupes de travail ou d'une commission développement durable (fréquence des réunions).
- Mettre en évidence dans l'organigramme de l'établissement l'existence d'une cellule ou d'un service « développement durable »
- Favoriser la reconnaissance le cas échéant d'un individu ou d'une structure qui puisse être « lanceur d'alerte » et élaborer un processus de réponse adaptée et qui respecte les critères de gouvernance.
- Développer des méthodes d'évaluation ex-ante et ex-post de la politique de l'établissement qui intègrent les aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux – valoriser et diffuser largement de l'information sur cette évaluation et ses résultats.
- Faire régulièrement un état sur la part des usagers disant connaître l'existence du plan d'actions et des objectifs du campus, leur niveau de satisfaction de la démarche entreprise par l'établissement et leur intention à suivre les consignes en matière d'éco-gestes.
- Identifier (contacts, rencontres organisées, enquêtes de satisfaction) et prendre régulièrement en compte les attentes des parties prenantes (personnels, étudiants, association d'anciens étudiants) pour les intégrer dans la politique de l'établissement.
- Sensibiliser les parties prenantes de l'établissement au DD – par ex. des conférences ou autres manifestations (journées spéciales, séminaires de formation, enquêtes, etc.) sur le développement durable ou la RSE, à destination des publics internes et externes.
- Favoriser la participation des acteurs du campus (étudiants, personnels, laboratoires et formations spécialisées) ; par ex. : à travers des projets d'étude, associer les étudiants à la mise en œuvre des 8 défis clés précédents.
- Associer le cas échéant à ses décisions des parties prenantes extérieures à l'établissement (partenaires privés, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, associations, ...).
- Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle particulier dans la production d'informations et de savoirs – se mettre au service des citoyens et des décideurs pour leur permettre une prise de décision responsable fondée sur des savoirs avérés.
- Participer à des diagnostics partagés du territoire et de profils environnementaux.
- Développer des relations avec les collectivités locales du territoire d'implantation de l'établissement – utiliser des référentiels partagés – participer à la mise en place de leurs démarches territoriales et à des opérations volontaires communes.
- Mutualiser les infrastructures du territoire et de l'établissement.
- Engager son établissement vis-à-vis du développement économique de son territoire (identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques, développement de l'offre de formation pour les besoins présents et futurs des territoires, partenariat de recherche avec les acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, ...).
- Favoriser l'intégration urbaine de l'établissement sur le territoire (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socioculturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voire du parc de véhicules avec la collectivité locale d'accueil).
- Impliquer l'établissement dans la politique de développement durable du territoire (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaire pour le suivi de la politique DD territoriale par le campus, ...).

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 3 du Plan vert d'établissement

1. Stratégie et gouvernance

1.1. Engagement de la présidence

- 1.1.1. Date d'engagement formel
- 1.1.2. Formalisation de l'engagement global de l'établissement (ex : contrat quadriennal, schéma directeur, charte, ...)
- 1.1.3. Adhésion à des instances DD-RSE et/ou signataire d'initiatives nationales et/ou internationales (Charte "Alliance pour », Global compact, Comité 21, ...)

1.2. Prospectives, planification et réalisation

- 1.2.1. Institution d'un référentiel et/ou élaboration d'un plan d'action (mise en place d'un agenda 21, d'un plan climat,...)
- 1.2.2. Identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques
- 1.2.3. Moyens et modalités d'évaluation mis en place
- 1.2.4. Mise en place d'un outil d'évaluation, élaboration d'un rapport annuel sur le suivi des actions en faveur de l'environnement, de l'éthique, de la RS
- 1.2.5. Date de la mise en œuvre effective d'actions concrètes résultant de la démarche
- 1.2.6. Développement d'une politique de communication spécifique sur le développement durable
- 1.2.7. Sensibilisation des parties prenantes de l'établissement (personnels et étudiants) à la démarche entreprise (porteur et régularité des actions)

1.3. Gouvernance participative

- 1.3.1. Institution d'une structure dédiée DD-RSE (nomination de chargés de mission, d'un responsable, d'un vice-président, création d'un comité, rattachement d'un conseiller HSE au président,...).
- 1.3.2. Participation des acteurs du campus (étudiants, personnels, laboratoires et formations spécialisées)

1.4. Efficacité budgétaire

- 1.4.1. Prise en compte du développement durable dans la politique d'investissement et de fonctionnement
- 1.4.2. Développement de chaires et de fondations

Le Défi clé n°4 : Changement climatique et énergies

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Objectif européen de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990²⁹. Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.)³⁰ participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21 % entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %.
- Porter à 23 % en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale³¹.
- Dans les départements d'outre-mer³², atteindre en 2020, 50 % d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.

Les choix stratégiques

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres.
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES.
- Adapter les activités et les territoires au changement climatique.
- Prendre en compte les conséquences sociales de nos politiques énergétiques, afin de ne pas accroître les inégalités.

Les leviers d'action

- Établissement d'un signal-prix sur les gaz à effet de serre GES et renforcement du marché du carbone³³.
- Développement au niveau des territoires des démarches d'adaptation et d'atténuation.
- Diversification des sources d'énergie et réduction du recours aux énergies fossiles³⁴.
- Réduction des situations de précarité énergétique.
- Promotion et amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie, le commerce, les transports.
- Exemplarité des acteurs publics.
- Intensification des efforts de recherche³⁵.
- Mise en place d'indicateurs et d'instruments de suivi partagés.
- Information des citoyens dans les domaines de la consommation énergétique

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 4³⁶

- Émissions totales de gaz à effet de serre ;
- Empreinte carbone : émissions de Co2 liées à la demande finale nationale ;
- Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire puis finale avec leur décomposition (bois, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque, agro-carburants).
- Consommation d'énergie par habitant et Intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB) ;
- Émissions de GES par secteurs (agriculture, industrie, transports, habitat tertiaire...);
- Consommation d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire.

²⁹ Pouvant aller jusqu'à 30 % en cas d'accord international.

³⁰ Objectif adopté par le Parlement européen le 17/12/08 dans le cadre de la révision de la directive n° 2003/87/ CE qui améliore et étend le système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES.

³¹ Directive du Parlement européen sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Engagement Grenelle n° 7.

³² Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 56.

³³ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 2.

³⁴ La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) dans la production d'énergie adoptée en 2009 précise les objectifs de chaque filière.

³⁵ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 22.

³⁶ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°4 de votre Plan Vert

Changement climatique et énergies pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- pour les bâtiments en rénovation : atteindre au moins l'étiquette B sur les 2 étiquettes énergie et climat
- pour les constructions neuves : atteindre l'étiquette A sur les 2 étiquettes énergie et climat

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Réaliser le Bilan Carbone de l'établissement et de ses activités. Il est possible d'y impliquer fortement les étudiants et le personnel après les y avoir formés.
- Mettre en place une politique triennale d'actions de maîtrise et d'efficacité de l'énergie.
- Mettre en œuvre un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers et suivis des consommations sur chaque bâtiment ou équipement (avec intégration et agrégation au niveau de l'établissement), installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel, ...).
- Mettre en place une politique de bâti durable et intégrer au cahier des charges des critères environnementaux et d'efficacité énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence des matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...).
- Prendre en compte la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport, ...) et des critères de performances énergétiques dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, rénovations, affectation des locaux, changement d'usages, ...).
- Améliorer le bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...).
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation du contrat d'exploitation, ...).
- Favoriser le mix énergétique en s'approvisionnant en énergies renouvelables ou en installant des équipements de production d'énergies renouvelables sur le site de l'établissement)
- Le cas échéant, et en dernier recours, établir des compensations volontaires pour l'ensemble des postes consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (chauffage, transport, ...).

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 4 du Plan vert d'établissement

3. Gestion environnementale

3.1. Stratégie de l'établissement

- 3.1.1. Mise en place d'une politique de gestion globale (intégrant l'ensemble des problématiques environnementales)
- 3.1.2. Réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'action(s) de lutte contre le changement climatique
- 3.1.3. Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport,...) dans le schéma directeur immobilier
- 3.1.4. Action(s) en faveur de l'efficacité énergétique
- 3.1.9. Action(s) en faveur d'une mobilité durable

3.2. Gestion des ressources et intrants

3.2.1. Energie

- 3.2.1.1. Réalisation de DPE (diagnostic de performance énergétique) pour les bâtiments concernés
- 3.2.1.2. Réalisation d'audits énergétiques de vos bâtiments
- 3.2.1.3. Mise en place d'un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...)
- 3.2.1.4. Mise en place d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation du contrat d'exploitation, ...)
- 3.2.1.5. Amélioration du bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...)
- 3.2.1.6. Action(s) en faveur d'une augmentation du mix énergétique
- 3.2.1.7. Mise en place une politique de bâti durable et intégration au cahier des charges de critères environnementaux et d'efficacité énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence aux matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...)?

3.3. Gestion des extrants

3.3.1. Déchets non dangereux

- 3.3.1.2. Réalisation d'un Bilan Carbone sur ce périmètre pour en évaluer l'impact carbone

Le Défi clé n°5 : Transport et mobilité durables

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- D'ici 2012, augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien³⁷.
- D'ici 2015, doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports³⁸.
- D'ici 2020, utiliser 10 % de biocarburants³⁹ dans la consommation d'essence et de gazole.
- D'ici 2020, ramener à 95 g de CO₂/km les émissions moyennes des véhicules neufs⁴⁰.
- D'ici 2020 atteindre 10 % d'énergie renouvelable dans les transports⁴¹.

Les choix stratégiques

- Promouvoir des pratiques de mobilité plus durable pour les personnes et les biens en favorisant la proximité
- Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien
- Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire

Les leviers d'action

- Actions sur la demande, le choix des moyens et l'usage des transports
- Meilleure appréciation des besoins de mobilité des personnes et des biens
- Meilleure intégration dans les choix d'urbanisme⁴² des impacts environnementaux, sociaux et économiques
- Coordination des réseaux et des autorités organisatrices de transport⁴³.
- Fort investissement dans les transports en commun et les transports alternatifs à la voiture individuelle
- Cohérence générale des réseaux de transport.
- Renforcement de l'intérêt économique des moyens de transport du fret qui émettent le moins de GES
- Pour les voyageurs, modernisation du réseau ferroviaire existant⁴⁴ et développement des lignes à grande vitesse (LGV)⁴⁵.
- Accompagnement de l'adaptation de la filière de construction automobile aux nouveaux enjeux environnementaux
- Exemplarité des acteurs publics⁴⁶.
- Poursuite des efforts de sécurité routière.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 5⁴⁷

- Consommation d'énergie dans les transports par habitant et par rapport au PIB
- Répartition modale des transports de voyageurs (véhicules particuliers, autobus-autocar, rail, avion) ;
- Utilisation des transports en commun : part des transports en commun dans le total des transports terrestres de voyageurs (en voyageurs-km) ;
- Répartition modale des transports de marchandises ;
- Émissions de polluants des transports (NOx et particules) ;
- Contributions de la France aux émissions du transport international maritime et aérien.

³⁷ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 11 (à partir d'une base 2006).

³⁸ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 10

³⁹ Conseil européen 8 et 9 mars 2007

⁴⁰ Règlement européen sur la réduction des émissions de CO₂ des voitures neuves adopté le 17 décembre 2008 et paquet énergie-climat.

⁴¹ Conseil européen 8 et 9 mars 2007.

⁴² Loi « Grenelle 1 », n° 2009-967 du 03/09/09, Art 7

⁴³ Loi Grenelle 1, n° 2009-967 du 03/08/09, art. 17

⁴⁴ 46 Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 12

⁴⁵ 46 Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 12

⁴⁶ Circulaire Premier ministre du 3 décembre 2008. Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 48.

⁴⁷ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°5 de votre Plan Vert

Transport et mobilité durables pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités d'enseignement⁴⁸ et de recherche
- Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités de gestion des établissements⁴⁹
- Atteindre un taux d'utilisation des transports en commun TC + circulations douces sur les déplacements domicile-campus supérieur au taux de TC sur le territoire d'implantation (référence Plan de Déplacements Urbains)

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique de transport visant à réduire les déplacements et à favoriser les modes de transport plus économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre, en relation avec les collectivités locales.
- Favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de Tics pour travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...) et la réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parc et parking sécurisés à vélos, limitation des places de parking auto, ...).
- Encourager les modes de déplacements collectifs - Associer à l'inscription de l'étudiant des abonnements et cartes de réduction de transports collectifs.
- Encourager les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo,...) via la réalisation d'itinéraires cyclables, parking pour cycle, vélo-routes-voies-vertes, « voiries pour tous »...
- Promouvoir le covoiturage pour le personnel et les étudiants.
- Elaborer un Plan de Déplacement Campus, puis y former des étudiants et membres du personnel, afin d'évaluer les flux de déplacements sur le campus pour savoir sur quelle cible agir prioritairement.
- Former les personnels et les étudiants à l'éco-conduite et à la prévention routière.
- Une attention particulière doit être portée aux voyages des étudiants et du personnel à l'étranger, poste d'émission de gaz à effet de serre le plus important pour les campus. Les petits trajets professionnels sont également à optimiser (Confcall, organisation rationnelle des déplacements/réunions, etc).
- Accélérer l'aliénation des véhicules les plus anciens dans l'établissement et renouveler le parc avec des véhicules de service faiblement consommateurs d'énergie.
- Le cas échéant, et en dernier recours, compenser les émissions carbone liées aux déplacements (ex : fonds carbone)

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 5 du Plan vert d'établissement

3. Gestion environnementale

3.1. Stratégie de l'établissement

3.1.1 Mise en place d'une politique de gestion globale (intégrant l'ensemble des problématiques environnementales: énergie, eau, achats, déchets, mobilité, biodiversité...)

3.1.3. Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport,...) dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, affectation des locaux, changement d'usages, ...)

3.1.9. Action(s) en faveur d'une mobilité durable

3.4. Gestion de la qualité de l'environnement

3.4.1. Mobilité

3.4.1.1 .Réalisation d'un Bilan Carbone sur ce périmètre pour en évaluer l'impact carbone

3.4.1.2. Réalisation d'un Plan de Déplacement Campus

3.4.1.3. Situation du parc automobile de l'université

3.4.1.4. Action(s) pour favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de NTICs permettant le travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...)

3.4.1.5. Conduite d'actions de réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parking à vélos sécurisé, parc de vélos, limitation des places de parking,...)

⁴⁸ Inclus les déplacements des enseignants, des étudiants

⁴⁹ Inclus la flotte de véhicules professionnels, les déplacements professionnels hors enseignement et recherche

Le Défi clé n°6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique⁵⁰.
- D'ici 2012, assurer la protection des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires⁵¹.
- D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées⁵² pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20 % d'ici 2020, conformément aux objectifs internationaux de la convention sur la diversité biologique⁵³.
- D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66% des masses d'eaux⁵⁴.
- D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCOT intégrant un volet littoral⁵⁵.
- Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain⁵⁶.
- Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides⁵⁷.
- D'ici 2020–2030, préserver un tiers de nos rivages (« tiers sauvage »)⁵⁸.

Les choix stratégiques

- Mieux connaître et comprendre la biodiversité ; mieux partager nos connaissances
- Evaluer les bénéfices et les coûts de préservation des services rendus par la nature
- Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles
- Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

Les leviers d'action

- Renforcement de l'expertise et de la formation sur la biodiversité
- Confortement de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)
- Renforcement de la conservation de la biodiversité ultra-marine.
- Élaboration de la stratégie nationale des aires protégées et d'un dispositif pour l'outremer⁵⁹.
- Préservation des continuités écologiques
- Promotion d'une agriculture et d'une sylviculture durables
- Valorisation des bonnes pratiques de chasse.
- Développement de la gestion intégrée de la mer et du littoral
- Promotion d'une politique d'aménagement du territoire intégrée, mobilisant notamment la dimension patrimoniale, l'urbanisme et l'architecture.
- Diminution des prélèvements de ressources non renouvelables
- Orientation de la fiscalité dans un sens favorable à la préservation de biodiversité et des ressources naturelles
- Développement de l'éducation à l'environnement au travers des mouvements associatifs

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 6⁶⁰

- Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs ;
- Évolution de l'artificialisation des sols
- Part des captures au niveau de l'UE seulement en fonction de l'état des stocks halieutiques ;
- Indicateur synthétique de la qualité des eaux superficielles ;
- Consommation de produits phytosanitaires

⁵⁰ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵¹ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 27.

⁵² Définition des aires marines protégées de l'UICN : « Tout espace intertidal ou infra tidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité. »

⁵³ Engagement Grenelle de la Mer 14a.

⁵⁴ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 27, directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

⁵⁵ Engagement Grenelle de la Mer 72e.

⁵⁶ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵⁷ Loi « Grenelle 1 » n°2009-967 du 03/08/09, Art. 23.

⁵⁸ Engagement Grenelle de la Mer 70c.

⁵⁹ Engagement Grenelle Environnement 74.

⁶⁰ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°6 de votre Plan Vert

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Etre en dessous de la consommation d'eau moyenne d'un établissement (entre 3 m³ (salle de classe) et 6 m³ (laboratoire) par an et par élève temps plein).
- 0% pesticides dans la gestion des espaces verts / 100% des espaces verts gérés de manière écologique
- 100% de papier issu de forêts durablement gérées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique active de préservation, d'économie et de récupération d'eau. Pour cela, mettre en œuvre une gestion des consommations d'eau dans chaque bâtiment de l'établissement (installation de compteurs, relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...) et réduire les consommations d'eau (installation des mousseurs, intégration de la gestion des consommations d'eau à un contrat d'exploitation avec clause de performance, récupération des eaux de pluie, ...).
- Conduire un inventaire de la biodiversité présente sur l'établissement.
- Renforcer auprès des étudiants et du personnel la connaissance et l'observation de la biodiversité au sein même de l'établissement et de son territoire d'implantation.
- Favoriser la participation des étudiants et du personnel à des opérations actives et participatives pour la biodiversité (comptage, nettoyage, etc.). Plus généralement, multiplier les actions pour la protection de la biodiversité.
- Réaliser un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces verts (plantation, entretien, arrosage,...).
- Mettre en place une gestion écologique des espaces verts, en relation le cas échéant avec les étudiants en sciences de la biologie (création d'espaces verts, de prairies, utilisation d'essences/espèces locales, entretien avec des méthodes douces, compostage des déchets verts, suivi de la biodiversité, suivi des espèces indicatrices de la qualité du milieu, mise en place d'indicateurs de suivi, existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de la surface bâtie...), proscrire l'utilisation de pesticides et d'engrais et diminuer, voire supprimer, les arrosages.
- Soutenir et favoriser les politiques de développement en milieu naturel des pratiques sportives et des loisirs qui respectent les écosystèmes.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 6 du Plan vert d'établissement

3. Gestion environnementale

3.1. Stratégie de l'établissement

- 3.1.1. Mise en place d'une politique de gestion globale (intégrant l'ensemble des problématiques environnementales: énergie, eau, achats, déchets, mobilité, biodiversité...)
- 3.1.3. Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport,...) dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, affectation des locaux, changement d'usages, ...)
- 3.1.4. Action(s) en faveur de l'efficacité énergétique
- 3.1.5. Action(s) pour la préservation des ressources en eau
- 3.1.10. Action(s) pour la protection de la biodiversité

3.2. Gestion des ressources et intrants

3.2.1. Energie

- 3.2.1.1. Réalisation de DPE (diagnostique de performance énergétique) pour les bâtiments concernés
- 3.2.1.2. Réalisation d'audits énergétiques de vos bâtiments
- 3.2.1.3. Mise en place d'un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...)
- 3.2.1.4. Mise en place d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation contrat d'exploitation, ...)
- 3.2.1.5. Amélioration du bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...)
- 3.2.1.6. Action(s) en faveur d'une augmentation du mix
- 3.2.1.7. Mise en place une politique de bâti durable et intégration au cahier des charges de critères environnementaux et d'efficience énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence aux matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...)

3.2.2. Eau

- 3.2.2.1. Réalisation d'un diagnostic technique des installations
- 3.2.2.2. Réalisation d'un bilan carbone prenant en compte les émissions liées aux consommations d'eau
- 3.2.2.3. Mise en place d'une gestion des consommations d'eau de l'établissement (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...)
- 3.2.2.4. Réalisation d'actions pour réduire les consommations d'eau (installation des mousseurs, intégration de la gestion des consommations d'eau à un contrat d'exploitation avec clause de performance, récupération des eaux de pluie, ...)

3.4. Gestion de la qualité de l'environnement

3.4.2. Protection de la biodiversité

- 3.4.2.1. Réalisation d'un diagnostic des pratiques pour entretien des espaces verts (plantation, entretien, arrosage,...)
- 3.4.2.2. Conduite d'un inventaire de la biodiversité en présence sur l'établissement
- 3.4.2.3. Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts (création d'espaces verts, de prairies, utilisation d'essences/espèces locales, entretien avec méthodes douces, compostage des déchets verts, suivi de la biodiversité, suivi des espèces indicatrices de la qualité du milieu, mise en place d'indicateurs de suivi, existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de la surface bâtie...)

Le Défi clé n°7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Dès 2010, viser 15 microgrammes au m³ (15 µg/m³) de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015⁶¹.
- D'ici 2012, résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé⁶².
- D'ici 2012, élaborer 2 500 nouveaux plans de prévention des risques naturels.
- D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines⁶³.

Les choix stratégiques

- Maintenir par la prévention le bon état de santé de la population
- Préserver l'accès aux soins de qualité pour tous
- Accroître la capacité d'anticipation et de veille des risques sanitaires
- Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Les leviers d'action

- Connaissance des impacts de l'environnement sur la santé
- Organisation de la mise en œuvre du second Plan national santé environnement 2009-2013⁶⁴ et ses déclinaisons régionales
- Restauration de la qualité de l'eau et préservation de son renouvellement
- Amélioration de la qualité des milieux
- Prévention des risques naturels et industriels
- Réduction des rejets des substances les plus préoccupantes
- Incitations aux bons comportements individuels pour une bonne santé
- Améliorer la documentation des liens entre inégalités socio-économiques et sanitaires, inégalités territoriales et exposition aux risques, inégalités environnementales et sanitaires.
- Prendre en compte les différences de comportements culturels dans les domaines de l'éducation et de la prévention, les effets intergénérationnels des inégalités, la perception des risques par ceux qui les subissent.

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 7⁶⁵

- Espérance de vie avec des éléments par catégorie professionnelle et espérance de vie en bonne santé à la naissance
- Accidents du travail ;
- Maladies professionnelles (avec les précautions nécessaires) ;
- Besoins de soins de santé non satisfaits : indicateur biennal de renoncement aux soins pour des raisons financières selon le type de couverture complémentaire ;
- Taux de suicide ;
- Déchets nucléaires (tous les 3 ans).

⁶¹ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 40. Il s'agit des particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM 2,5). La directive européenne sur l'air impose pour sa part aux États membres une valeur cible de 25 µg/m³ à atteindre d'ici 2010.

⁶² Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 41. Engagement Grenelle Environnement 153.

⁶³ PNSE 2.

⁶⁴ Loi « Grenelle 1 » n° 2009-967 du 03/08/09, Art. 37/Engagement Grenelle n°138.

⁶⁵ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°7 de votre Plan Vert

Santé publique, prévention et gestion des risques dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Vérifier si l'établissement est situé sur une zone soumise à des contraintes environnementales (de type ZSCE) ou sur une aire d'alimentation de captage (AAC).
- S'assurer que l'établissement est en règle avec le taux de particules fines dans l'air autorisé (15 µg /m³ en valeur cible en 2010 pour les particules PM 2,5 et 10 µg /m³ en 2015).
- Vérifier si l'établissement se situe sur un point noir bruit (zone sur laquelle une route ou une voie ferrée provoque, en façade des bâtiments existants, un niveau sonore supérieur à 70 dB(A)). Si oui, identifier des solutions de réduction en concertation avec les autres acteurs locaux concernés.
- Participer à l'observatoire du bruit de l'agglomération quand celui-ci existe.
- Sensibiliser 100% des étudiants aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Prévenir les risques naturels liés au changement climatique (canicule, sécheresse, inondation...).
- Réaliser un diagnostic technique et sanitaire des bâtiments et des installations.
- S'assurer de la conformité des installations assurant la sécurité des personnes.
- Repérer et prévenir les inégalités environnementales ayant des impacts sanitaires au sein de l'établissement et l'exposition des étudiants et du personnel aux risques naturels et technologiques sur le territoire d'implantation de l'établissement.
- Mettre en œuvre une politique de gestion et d'élimination des produits et déchets spécifiques (laboratoires, ateliers, etc.).
- Conduire des actions de réduction de la production de déchets dangereux (responsabilisation des utilisateurs, refacturation, ...).
- Veiller à la qualité de l'air ambiant.
- Veiller au confort en général (luminosité adéquate, pollution sonore...) et à la qualité esthétique des lieux – Elaborer des dispositifs permettant d'évaluer l'appréciation du confort et de la qualité de vie des usagers et des personnels.
- Mettre en place des actions de prévention des risques sanitaires et des addictions en direction des étudiants et du personnel (volume sonore, alcool, tabac, drogue, dopage, MST, accidents de la route ...).
- Prévenir les risques liés à la précarité des conditions de vie des étudiants (équilibre alimentaire, logement insalubre, manque de soins médicaux et dentaires, problèmes de santé mentale, etc.).
- Promouvoir des campagnes en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (distributeurs de boissons et de nourriture, sensibilisation, en partenariat avec les services du CROUS, ...) et d'une pratique régulière du sport, de la marche et du vélo.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 7 du Plan vert d'établissement

2. Politique sociale et ancrage territorial

2.2. Développement individuel

2.2.1. Santé et sécurité des personnes

2.2.1.1. Réalisation d'un diagnostic technique et sanitaire de vos bâtiments et installations

2.2.1.2. Mise en place et formation des agents de maintenance (ACMO) et correspondants hygiène et sécurité

2.2.1.3. Conformité des installations assurant la sécurité des personnes

2.2.1.4. Mise en place d'une politique de prévention et de suivi médical ainsi que d'information sur les risques sanitaires auprès du personnel et des étudiants

2.2.1.5. Existence d'une politique de prise en charge des risques sanitaires et des addictions (alcool, tabac, drogue, dopage...) en direction des étudiants et des personnels

2.2.1.6. Actions en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (distributeurs de boissons et de nourriture, sensibilisation, en partenariat avec les services du CROUS, ...)

2.2.1.7. Réalisation d'actions d'information et de prévention auprès des personnels et étudiants sur d'autres sujets tels que le harcèlement

2.2.3. Bien être des personnes

2.2.3.6. Existence de dispositifs permettant de suivre l'appréciation par les usagers de leur qualité de vie au sein du campus

3. Gestion environnementale

3.1. Stratégie de l'établissement

3.1.6. Action(s) pour la qualité du milieu intérieur

Le Défi clé n°8 : Démographie, immigration, inclusion sociale

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés⁶⁶.
- D'ici 2012, réduire d'un tiers la pauvreté en France⁶⁷.
- D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie⁶⁸.

Les choix stratégiques

- Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être.
- Réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité.
- Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité intergénérationnelle.
- Favoriser l'intégration, y compris culturelle, des travailleurs migrants et de leur famille.

Les leviers d'action

- Lutte contre l'illettrisme et insertion par la formation
- Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail vers un emploi durable
- Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics.
- Renforcement de la lutte contre les discriminations et promotion de la diversité
- Réduction du risque d'exclusion sociale
- Réduction des fractures inter-générationnelles entre actifs, retraités et jeunes
- Création d'un service civique pour jeunes
- Meilleure intégration des migrants et de leurs familles
- Réduction de la précarité et de la dépendance vis-à-vis de la consommation énergétique notamment pour le chauffage et les déplacements quotidiens
- Amélioration de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle
- Anticipation des mutations économiques et atténuation des disparités géographiques et sociales

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 8⁶⁹

- Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux
- Taux d'emploi des personnes âgées de plus de 55 à 64 ans complété par celui des 55-59 ans
- Insertion des jeunes : part des hors emploi et hors formation parmi les 16-25 ans.
- Nombre de ménages surendettés
- Pauvreté en conditions de vie (sur l'ensemble contrainte budgétaire, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés de logement) ;
- Difficultés de logement : surpeuplement et privations de confort ;
- Inégalités salariales entre les hommes et les femmes : Revenus salariaux médians des salariés de 25 à 55 ans selon le sexe (cf. indicateurs d'inégalités sociales
- Taux de chômage de longue durée
- Dette publique (en % du PIB) et endettement des entreprises et des ménages ;
- Structure par grandes classes d'âge de la population

⁶⁶ Loi handicap n° 2005-102 du 11/02/05.

⁶⁷ Grenelle de l'Insertion : plan national d'actions pour l'inclusion - PNAI 2008.

⁶⁸ Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 5.

⁶⁹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°8 de votre Plan Vert

Démographie, immigration, inclusion sociale dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Embaucher des personnes handicapées à hauteur de 6% des effectifs (salariés et faculté)
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour les étudiants
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour le personnel sur tous les postes.
- S'assurer que 100% des étudiants/salariés vivent au dessus du seuil de pauvreté

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Favoriser l'accès des étudiants et du personnel aux droits reconnus comme faisant partie du développement durable et cités dans la Stratégie Nationale du Développement Durable : santé et protection sociale, prise en charge et prévention de la dépendance, vacances pour tous (tourisme social), Droit au Logement Opposable (DALO), micro crédit, culture, etc.
- Mise en place d'action(s) en faveur de l'insertion des personnels, étudiants et visiteurs en situation de handicap (conformité aux réglementations, actions supplémentaires pour accessibilité, cours à distance, services spécifiques, signature charte université handicap, ...) et sensibiliser les acteurs du campus aux différents handicaps.
- Lancer des actions d'information et de prévention auprès des personnels et étudiants sur les problèmes de harcèlement.
- Impliquer les parties prenantes dans des missions d'intérêt général pour l'établissement et valoriser les actions de chacun.
- Favoriser la diversité et la parité au sein du personnel (recrutement et promotion à tous les niveaux) de l'établissement, doctorants inclus - notamment, prise en compte des critères relatifs à la parité, au handicap, à la diversité des origines sociales, aux salaires hommes / femmes, à l'accès aux postes de direction (cf défi 3 Gouvernance).
- Valoriser les compétences et favoriser la formation professionnelle du personnel.
- Mettre en place une politique d'égalité des chances (boursiers, PMR, diversité ...) pour les étudiants à leur admission, pendant leur cursus et lors de leur insertion professionnelle avec notamment des actions pour l'autonomie des étudiants à besoins spécifiques et pour l'accueil des étudiants étrangers.
- Renforcer les cellules de recherche et d'offre de stages et d'emplois pour les étudiants.
- Mettre en place des services d'aide à la personne à destination du personnel et des étudiants (logement, crèche, ...) en collaboration avec les acteurs du territoire d'accueil.
- Mettre en place des actions socioculturelles et sportives à destination du personnel et des étudiants.
- Favoriser une ouverture socioculturelle de l'établissement à destination de la population locale (mutualisation des services, proposition de formations à destination de la population locale en soirée et week-end, réalisation d'actions citoyennes sur le territoire, partenariat avec des écoles du territoire, organisation d'événements ouverts au public, ...).
- Participer avec des acteurs locaux à des projets de solidarité, de lutte contre l'exclusion, ... sur le territoire d'implantation de l'établissement (tutorat, engagements dans des programmes de solidarité, de non-discrimination, ...).

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 8 du Plan vert d'établissement

2. Politique sociale et ancrage territorial

2.1. Equité sociale

2.1.1. Solidarité / Responsabilité

- 2.1.1.1. Mise en place d'une politique d'égalité des chances pour les étudiants dans l'établissement à leur admission, pendant leur cursus et lors de leur insertion professionnelle avec notamment des actions pour l'autonomie des étudiants à besoins spécifiques et pour l'accueil des étudiants étrangers
- 2.1.1.2. Mise en place d'actions de solidarité en faveur des étudiants et du personnel (fonds de solidarité, assistance sociale, logement, ...)
- 2.1.1.3. Participation avec des acteurs locaux à des projets de solidarité, de lutte contre l'exclusion...
- 2.1.1.4. Investissement dans des projets de solidarité internationale

2.1.2. Diversité et parité

- 2.1.2.1. Mise en place d'action(s) en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap (conformité aux réglementations, actions supplémentaires pour accessibilité, cours à distance, services spécifiques, signature charte université handicap, ...)
- 2.1.2.2. Mise en place d'action(s) en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)
- 2.1.2.3. Existence d'une politique de diversité dans le recrutement et de parité dans la promotion du personnel à tous niveaux. Notamment, prise en compte de nombreux indicateurs tels que taux de féminisation des personnels, sénior, % de personnes en situation de handicap, diversité des origines sociales, salaires hommes / femmes, représentativité aux postes de direction...

2.2. Développement individuel

2.2.2. Valorisation des compétences et des personnes

- 2.2.2.1. Valorisation des compétences et formation professionnelle du personnel
- 2.2.2.2. Implication des parties prenantes dans des missions d'intérêt général pour l'établissement et valorisation des actions de chacun

2.2.3. Bien être des personnes

- 2.2.3.1. Mise en place d'actions socioculturelles et sportives à destination du personnel
- 2.2.3.2. Mise en place d'actions socioculturelles et sportives à destination des étudiants
- 2.2.3.3. Mise en place de services d'aide à la personne à destination du personnel (crèche, mobilité, ...)
- 2.2.3.4. Action(s) en faveur de l'offre de logements pour les étudiants
- 2.2.3.5. Mise en place de services d'aide aux étudiants (offres d'emploi, bourses, fonds de solidarité ...)
- 2.2.3.6. Existence de dispositifs permettant de suivre l'appréciation par les usagers de leur qualité de vie au sein du campus

Le Défi clé n°9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Dans la Stratégie Nationale du Développement Durable

Les objectifs en chiffres

- Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015⁷⁰ contre 0,39% en 2008.
- Diminution des gaz à effet de serre (GES) (facteur 4, cf. défi n° 1). Consacrer un milliard d'euros à l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique sur 5 ans ;
- Mobiliser, sur 5 ans, 2,5 milliards d'euros de financements en faveur du secteur privé africain.
- Renforcer le soutien en matière d'aide au commerce (infrastructures de production et de transports, assistance technique) en mobilisant 250 millions d'euros par an à partir de 2010.

Les choix stratégiques

- Promouvoir le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, dans ses trois dimensions, sociale, économique et environnementale.
- Contribuer à la sécurité alimentaire et énergétique.
- Renforcer l'effort de solidarité dans une logique de développement durable.
- Lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations.
- Promouvoir le respect des droits de l'homme.

Les leviers d'action

- Renforcement de la gouvernance mondiale du développement durable, notamment au travers de l'Union européenne Soutien à l'instauration d'un partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition
- Intégration des critères de développement durable dans les modes de financement des institutions financières internationales
- Inscription de la question climatique en tête de l'agenda de nos relations bilatérales et européennes
- Lutte contre la déforestation, l'appauvrissement de la biodiversité et la surexploitation des ressources naturelles
- Aide à l'élaboration de politiques nationales de santé, d'éducation, de formation professionnelle, de recherche et de prévention des risques
- Amélioration de l'accès des populations les plus démunies aux services essentiels
- Valorisation de toutes les stratégies de développement durable aux niveaux international, national et régional
- Lutte contre la pauvreté par une politique d'aide au développement et à la coopération décentralisée
- Faire de l'Union pour la Méditerranée (UPM) un exemple de développement durable concerté et partagé

Les Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Défi 9⁷¹

- Aide publique au développement
- Part des importations dans la consommation intérieure de matières et flux indirects mobilisés par tonne de matières importées.

⁷⁰ Les États membres dont l'APD n'a pas encore atteint 0,51 % de leur RNB s'engagent à atteindre ce niveau d'ici 2010 ; ceux qui l'ont dépassé s'engagent à poursuivre leurs efforts (objectif de la stratégie européenne de développement durable).

⁷¹ Ces indicateurs de développement durable seront mis à jour annuellement et accessibles en ligne

Le Défi clé n°9 de votre Plan Vert

Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- 30% des actions de solidarité et de coopération doivent être menées vers les pays en développement.
- Une cellule par établissement entièrement dédiée à l'accueil et à l'intégration des étudiants étrangers (budget, salariés, bureaux, objectifs propres).

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Impliquer l'établissement dans des actions de coopération (notamment avec des établissements de pays en développement), de co-développement et de solidarité internationale. Promouvoir dans ce cadre les objectifs, choix et leviers du défi 9 de la SNDD.
- Renforcer des conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de savoirs avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger (co-diplômes, convention universitaire, formation inter universitaire, télédiffusion des cours, e-learning, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives éco citoyennes étudiantes, ...)
- Mettre en place des actions en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)
- Soutenir les conditions de séjour (visa, logement, job...) et/ou d'étude (bourses...) d'étudiants étrangers originaires de classes sociales modestes
- Avant tout départ à l'étranger, faire travailler les étudiants sur les conditions culturelles, environnementales et économiques de leur pays d'accueil et les sensibiliser à l'empreinte de leurs voyage et séjour.
- Valoriser activement à l'international, la politique « développement durable » suivie par votre établissement.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 9 du Plan vert d'établissement

2. Politique sociale et ancrage territorial

2.1. Equité sociale

2.1.1. Solidarité/responsabilité

2.1.1.4. Investissement dans des projets de solidarité internationale

2.1.2. Diversité et parité

2.1.2.2. Mise en place d'action(s) en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)

4. Enseignement et formation

4.6. Ouverture à l'international, et notamment vers les pays en voie de développement, concernant les étudiants et les formations dans un objectif de co-développement (co-diplomation, convention universitaire, formation interuniversitaire, télédiffusion des cours, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives éco citoyennes étudiantes ...)

Seconde Partie

L'OUTIL DE PILOTAGE DU PLAN VERT
POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Référentiel Plan Vert *pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



17 juin 2010

Le référentiel Plan Vert

L'outil de pilotage du Plan Vert pour les établissements d'enseignement supérieur

Le référentiel Plan Vert est un outil qui permet d'évaluer l'état d'avancement et la pertinence des actions menées en matière de Développement Durable dans l'établissement.

Il constitue à la fois un guide d'autodiagnostic, un tableau de bord, un guide stratégique et une base pour la certification. Il peut être la première étape d'un processus de labellisation.

Un référentiel commun aux universités et grandes écoles

Rédigé conjointement au canevas "Plan vert", ce référentiel a été élaboré par le groupe Développement Durable de la Conférence des Grandes Ecoles, la Commission Développement Durable de la Conférence des Présidents d'Université, les associations étudiantes (REFEDD, SOLAR GENERATION), Fondaterra et Campus Responsables. Entre octobre 2009 et juin 2010, il a fait l'objet d'une expérimentation par près de 70 établissements volontaires, universités et grandes écoles. Il n'est donc pas exclu qu'il puisse encore évoluer.

Le canevas de Plan Vert accompagne l'établissement dans la définition et la mise en oeuvre de sa démarche de Développement Durable.

Le référentiel est un document de synthèse qui regroupe l'ensemble des données relatives à la mise en oeuvre concrète du Plan Vert.

Dans un souci d'opérationnalité, ce référentiel commun aux universités et grandes écoles, prend en considération les composantes essentielles de leurs activités : 1) Stratégie et gouvernance, 2) Politique sociale et ancrage territorial, 3) Gestion environnementale, 4) Enseignement et formation, 5). Activités de recherche

Ces 5 thématiques recouvrent l'intégralité des éléments qui composent les 9 défis du Plan Vert.

A chaque action du référentiel correspond la mention du numéro du Défi Plan Vert correspondant.

Le référentiel permet ainsi à chaque établissement de répondre de sa responsabilité sociale et sociétale et plus précisément de :

- ☐ Faire un état des lieux ;
- ☐ Analyser et diagnostiquer ses points forts et ses points faibles ;
- ☐ Définir sa stratégie de Développement Durable en cohérence avec sa politique générale ;
- ☐ Elaborer son plan d'actions ;
- ☐ Mettre en oeuvre le plan d'actions définies ;
- ☐ Evaluer et développer un processus d'amélioration continu et de progrès.

Chaque établissement peut mesurer les résultats des actions entreprises, son niveau de performance et prendre les décisions nécessaires au regard de sa stratégie de Développement Durable.

Le référentiel Plan Vert est l'outil de pilotage du Plan Vert.

Chaque thématique du référentiel constitue un domaine d'actions :

1) Stratégie et gouvernance :

Engagement de la direction de l'établissement en matière de Développement Durable : Vision, enjeux et principaux défis à relever; définition de sa stratégie DD au regard de sa stratégie globale.

La gouvernance traduit l'implication des parties prenantes dans la définition de la stratégie de Développement Durable, et dans la prise de décision relative au management de l'établissement.

2) Politique sociale et ancrage territorial :

Ensemble des politiques sociales et humaines mises en place pour les personnels : emploi, relations au travail, santé et sécurité au travail, formation et éducation, diversité et égalité des chances, ainsi que pour les étudiants : +aide aux étudiants d'origine modeste, intégration des handicapés.

Cette rubrique concerne également le soutien aux associations et projets d'étudiants, ainsi que la participation de l'établissement à des projets de solidarité, locaux et ou internationaux.

3) Gestion environnementale

Prise en compte des impacts environnementaux directs de l'établissement au travers de ses politiques d'achats de matières ou de transports : énergie, eau, air; des déchets et de la biodiversité.

4) Enseignement et formation

Intégration des enjeux du Développement Durable dans la formation initiale et continue : tronc commun de connaissances « développement durable », cours spécifiques dans les diverses disciplines, enseignements de spécialisation, transversalité des enseignements, méthodes et outils pédagogiques, accompagnements sur les projets et stages.

Education et développement de pratiques et de comportements responsables : cours d'éthique, responsabilité sociale des cadres, signature de chartes,

5) Activités de recherche

Développement de projets de recherche dans les domaines du Développement Durable, de la transversalité des projets, de la transdisciplinarité des équipes, des réseaux et des partenariats ; création d'un centre de ressources et de valorisation des recherches et des équipes.

Pour chacun de ces domaines spécifiés sont regroupés les enjeux sur lesquels l'établissement doit agir. Une correspondance est ainsi établie entre ces critères (enjeux) et les 9 défis du Plan vert.

Quatre niveaux d'application sont proposés afin que tout établissement, au regard de son avancement dans la démarche, puisse se positionner sur chacun de ces enjeux.

Les réponses apportées doivent nécessairement s'appuyer sur les éléments d'information requis : indicateurs de performance (qualitatifs ou quantitatifs) et de documents concrets, significatifs des actions menées et de leur réalisation : chartes, procédures, outils de mesure, budgets, comptes rendus, listings divers...

Document de synthèse, le référentiel reprend les actions menées et les résultats atteints sur une période de temps définie, dans un contexte d'engagements, dans le cadre d'une stratégie et dans l'approche managériale de l'établissement.

En ce sens, le référentiel Plan Vert permet :

☐ de mesurer et d'évaluer la performance de l'établissement au regard des lois, règles, normes, initiatives volontaires ...

☐ de comparer dans le temps la performance de l'établissement (d'une période à une autre) ;

☐ de comparer plusieurs établissements entre eux.

Il permet une évaluation solide de la performance de l'établissement et une amélioration continue de sa performance sur la durée.

Le référentiel Plan Vert est un outil de communication et de partage de bonnes pratiques

Le référentiel constitue également un instrument de dialogue avec les parties prenantes et contribue à l'amélioration des processus au sein de l'établissement.

Cadre commun à tous les établissements d'enseignement supérieur, ce référentiel démontre les actions menées, les initiatives développées et souligne les pratiques performantes. Le recensement et la diffusion de ces bonnes pratiques favorisera un rapide et large déploiement des Plans Verts dans l'enseignement supérieur

Le référentiel Plan Vert est la première étape d'une démarche de labellisation

Après la mise en oeuvre de son Plan Vert, l'établissement qui souhaite assurer plus largement la notoriété et la reconnaissance de ses actions, peut entreprendre une démarche de labellisation selon un référentiel adapté à ses activités et reconnu par ses pairs.

Le référentiel ci après peut être la première étape de cette démarche. Un travail de réflexion sur la démarche de labellisation viendra compléter et approfondir le Plan Vert.

SOMMAIRE

LE REFERENTIEL PLAN VERT : L'OUTIL DE PILOTAGE DU PLAN VERT

1) Stratégie et gouvernance	P29/31
2) Politique sociale et ancrage territorial	P31/37
3) Gestion environnementale	P37/46
4) Enseignement et formation	P46/47
5) Activités de recherche	P47/48
6) Annexes	P49/51

1 - Stratégie et gouvernance

	Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler	Défi(s) plan vert
		Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4		
1.1	Engagement de la présidence						
1.1.1	Date d'engagement formel	Pas encore	juillet 2007	octobre 2006	Avant	Date exacte Documents de référence	3
1.1.2	Formalisation de l'engagement global de l'établissement (ex : contrat quadriennal, schéma directeur, charte, ...)	Aucune politique ni stratégie n'existe en matière de DD-RSE	Une volonté globale existe mais elle ne donne pas lieu à un document précis et formalisé	Une politique est formalisée.	Une politique est formalisée et une stratégie a été définie par la direction.	Chartes ou documents de référence (ex: contrat quadriennal, schéma directeur, plaquettes institutionnelles). Descriptif de la stratégie.	3
1.1.3	Adhésion à des instances DD-RSE et/ou signataire d'initiatives nationales et/ou internationales (Charte "Alliance pour une", Global compact, Comité 21, ...)	L'établissement ne s'est engagé dans aucune organisation liée à la DD-RSE	Indirectement car l'établissement est membre d'organisations engagées dans ces initiatives	Quelques grandes chartes ont été signées (ex. Pacte Mondial) mais ces engagements ne font pas l'objet d'un suivi précis	L'établissement est signataire de plusieurs chartes dont le déploiement est suivi très précisément (indicateurs, audits, etc.)	Liste des instances, des organisations concernées et des engagements signés (ex. Pacte Mondial / Global Compact, Comité 21, Campus responsables, Charte de la diversité, etc...)	3
1.2	Prospectives, planification et réalisation						
1.2.1	Institution d'un référentiel et/ou élaboration d'un plan d'action (mise en place d'un agenda 21, d'un plan climat,...)	Aucune action n'a été entreprise dans ce but	Quelques objectifs ont été fixés par certains responsables ou la présidence	Une grille d'indicateurs et un plan d'action sont en cours de définition	L'établissement a mis en place un agenda 21, un Plan Climat, un système de SME ou tout autre outil de stratégie environnementale et sociale	plan d'action/programme	3
1.2.2	Identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques	Aucune consultation menée à ce jour	Quelques consultations sont menées mais ne visent que certains acteurs ou certains sujets	Les parties prenantes ont été repérées; les plus notables sont consultées dans l'année, de manière spécifique	Les principales parties prenantes sont consultées formellement et leurs attentes sont prises en compte dans l'élaboration de la politique; certaines sont associées en toute indépendance	Fréquence et mode de consultation des différentes parties prenantes ; exemples concrets, résultats de ces opérations et prise en compte	3
1.2.3	Moyens et modalités d'évaluation mis en place	Des indicateurs existent	Un tableau de bord existe	Evaluation en cours par des chargés de mission	L'évaluation repose en partie sur un processus participatif et des actions correctives sont engagées	bilan périodique	3

1.2.4	Mise en place d'un outil d'évaluation, élaboration d'un rapport annuel sur le suivi des actions en faveur de l'environnement, de l'éthique et/ou de la responsabilité sociale	Aucun suivi n'est en place	Intégré à la démarche qualité de l'établissement, une ou plusieurs pages du rapport d'activités traitent spécifiquement de l'engagement pour la DD-RSE	Un rapport de DD-RSE spécifique est publié	Le rapport d'activité intègre la DD-RSE dans toutes ses dimensions	Taux de réussite annuel de la démarche (nombre d'objectifs atteints dans les délais/nombre d'objectifs total) Fournir le référentiel, les indicateurs, les éléments de reporting. Critères de qualité: pertinence, précision, vision dynamique, objectivité (points positifs et à améliorer) et transparence (accès et vérifications des informations par les parties prenantes)	3
1.2.5	Date de la mise en œuvre effective d'actions concrètes résultant de la démarche	Pas encore	12-18 mois	6-12 mois	<6 mois	Nombre de mois depuis la date d'engagement formel de la direction	3
1.2.6	Développement d'une politique de communication spécifique sur le développement durable	Aucune communication spécifique n'existe	Développement d'une communication interne ou externe sur le sujet	Mise en place d'une communication interne et externe sur le sujet	Mise en place de nouveaux médias spécialisés pour une communication intégrative et participative interne et externe	plan de communication, revue de presse, forum..	3
1.2.7	Sensibilisation des parties prenantes de l'établissement (personnels et étudiants) à la démarche entreprise (porteur et régularité des actions) (cf annexe A)	Aucune manifestation de ce type n'a été organisée	Quelques initiatives ont été organisées, à l'initiative de quelques acteurs isolés	De nombreuses initiatives se sont tenues mais n'ont pas été organisées spécifiquement par l'école (associations étudiantes, etc.)	L'école organise régulièrement des manifestations sur les divers sujets DD-RSE à destination des différents publics et la direction s'implique	Manifestations organisées (type, cibles, nombre); périodicité, présence ou non de la direction Résultat d'enquêtes menées auprès des parties prenantes	3
1.3	Gouvernance participative						
1.3.1	Institution d'une structure dédiée DD-RSE (nomination de chargés de mission, d'un responsable, d'un vice-président, création d'un comité, rattachement d'un conseiller HSE au président,...).	Aucune responsabilité n'est clairement attribuée	Quelques personnes ont pris le sujet en charge, plus par engagement personnel que par attribution de fonctions, pas d'action coordonnée	Un responsable existe mais leurs actions ne sont pas directement rattachées à la Direction	Un comité organisé existe et s'attache au déploiement et au suivi de la stratégie DD-RSE : il rapporte à la Direction générale et transmet à un réseau d'animateurs. Un membre de la direction est en charge du développement durable.	Système de management de la DD-RSE mis en place et ses liens avec la hiérarchie (par exemple en annexant un organigramme), Description de l'organisation, des structures dédiées et des procédures.	3

1.3.2	Participation des acteurs du campus (étudiants, personnels, laboratoires et formations spécialisées) (cf annexe B)	Pas d'implication des parties prenantes ou actions ponctuelles de certaines personnes ou groupe de personnes	Prise de décision par un responsable ou un organe en charge de la mission, les usagers sont tenus informés . Passage à l'action volontaire de certains acteurs à travers les associations, formations ou laboratoires spécialisés	Les acteurs de l'établissement s'impliquent en répondant aux consultations et enquêtes et en respectant les consignes données par la direction	Les acteurs participent activement à la politique de l'établissement (concertation voir co-construction) et à sa mise en oeuvre par la constitution de groupes de travail, par délégation de responsabilité de l'établissement aux étudiants, au personnel, aux formations et/ou laboratoires spécialisés ou par l'organisation d'un réseau de correspondants pour l'animation de la démarche.	Nombre de téléchargement des documents de référence ou de travail sur ces questions niveau de participation aux consultations Nombre de contributions reçues	3
1.4	Efficacité budgétaire						
1.4.1	Prise en compte du développement durable dans la politique d'investissement et de fonctionnement (cf annexe C)	Aucun	Des consignes sont données mais sans qu'aucun objectif ne soit formalisé	Identification de critères en faveur du développement durable inscrits dans le cahier des charges des marchés	Intégration de la notion de coût global		3
1.4.2	Développement de chaires et de fondations	Non	L'établissement possède des partenaires socio-économiques sur certains projets de recherche	L'établissement a également développé certaines formations avec ces partenaires privilégiés	Création d'une ou plusieurs chaire(s) et/ou fondation(s) formalisant des partenariats de l'établissement avec des acteurs socio-économiques	Documents de référence	2

2 - Politique sociale et ancrage territorial

	Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler	Défi(s) plan vert
		Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4		
2.1	Equité sociale						
2.1.1	Solidarité/responsabilité						
2.1.1.1	Mise en place d'une politique d'égalité des chances pour les étudiants dans l'établissement à leur admission, pendant leur cursus et lors de leur insertion professionnelle avec notamment des actions pour l'autonomie des étudiants à besoins spécifiques et pour l'accueil des étudiants étrangers	Aucune politique n'est menée à ce sujet	Quelques initiatives isolées mais non inscrites dans la politique	Une politique est exprimée, mais son déploiement n'est pas suivi	La politique existe et sa mise en oeuvre fait l'objet d'un suivi précis : tous les étudiants en difficultés sont pris en charge et suivis.	Type de politique mise en place et résultats. Fonds de solidarité, assistance sociale, logement Taux d'insertion des étudiants après 6 mois.	8

2.1.1.2	Mise en place d'actions de solidarité en faveur des étudiants et du personnel (fonds de solidarité, assistance sociale, logement, ...)	Aucune politique n'est menée à ce sujet en dehors des dispositions légales minimales.	Quelques initiatives isolées mais non inscrites dans la politique	Une politique est exprimée, mais son déploiement n'est pas suivi	La politique existe et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi précis : tous les étudiants en difficultés sont pris en charge et suivis.	Type de politique mise en place et résultats. Fonds de solidarité, assistance sociale, logement. Documents de référence. Budgets dédiés Dépenses et subventions accordées à l'aide sociale.	8
2.1.1.3	Participation avec des acteurs locaux à des projets de solidarité, de lutte contre l'exclusion...	Aucun programme local de coopération ou de solidarité n'existe	Certains programmes existent mais ce sont des actions émanant d'acteurs isolés et d'initiatives étudiantes	De nombreux programmes existent mais leur suivi n'est pas défini	Chaque année, des programmes de solidarité se développent avec un suivi précis et régulier	Politique ou autres éléments éventuellement formalisés; type de programmes (date et conditions de création, moyens consacrés, résultats...); identités des acteurs (entreprises, collectivités territoriales, mairies,...). Soutien aux associations étudiantes de l'établissement engagées dans ces projets.	8
2.1.1.4	Investissement dans des projets de solidarité internationale	Aucun programme de coopération ou de solidarité internationale n'existe	Certains programmes existent mais ce sont des actions émanant d'acteurs isolés et d'initiatives étudiantes	De nombreux programmes existent mais leur suivi n'est pas défini	Chaque année, des programmes de solidarité et de coopération internationale se développent avec un suivi précis et régulier	Politique ou autres éléments éventuellement formalisés; type de programmes (date et conditions de création, moyens consacrés, résultats...); identités des acteurs (établissements scolaires, entreprises, associations étudiantes,...). Soutien des associations étudiantes de l'établissement engagées dans ces projets.	8
2.1.2	Diversité et parité						
2.1.2.1	Mise en place d'action(s) en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap (conformité aux réglementations, actions supplémentaires pour accessibilité, cours à distance, services spécifiques, signature charte université handicap, ...)	L'établissement est en cours de mise en conformité avec la réglementation	L'établissement est en stricte conformité avec la réglementation	L'établissement a développé des services spécifiques et mis en œuvre des actions supplémentaires pour faciliter l'insertion aux personnes en situation de handicap	L'établissement est innovant en la matière et a signé la charte université handicap	Documents de référence % de personnes handicapées au sein du personnel et au sein de la population étudiante Part du patrimoine accessible aux personnes en situation de handicap	8
2.1.2.2	Mise en place d'action(s) en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)	Aucune stratégie particulière n'existe à ce sujet	L'établissement reçoit de nombreux étrangers et met à leur disposition des services relatifs au logement et d'appui aux procédures administratives	L'établissement a développé des services spécifiques dédiés à l'accueil des étudiants étrangers dans le cadre des programmes	Il s'agit d'une des préoccupations majeures de l'établissement et une politique globale d'intégration des étudiants étrangers a été développée (dans le cadre de programmes ou non)	Documents de référence % d'étudiants étrangers % de réussite des étudiants étrangers %age de personnel consacré aux étudiants étrangers, bourses, FLE	8 et 9

2.1.2.3	Existence d'une politique de diversité dans le recrutement et de parité dans la promotion du personnel à tous niveaux. Notamment, prise en compte de nombreux indicateurs tels que taux de féminisation des personnels, sénior, % de personnes en situation de handicap, diversité des origines sociales, salaires hommes / femmes, représentativité aux postes de direction... (cf. annexe D)	Les dispositions légales minimales sont appliquées strictement et sans plus; ou elles sont difficilement applicables et l'établissement s'efforce de les mettre en oeuvre	Les dispositions légales minimales sont appliquées et des actions ponctuelles de diversité sont mises en oeuvre	La diversité et la parité dans le recrutement et la promotion font l'objet d'une politique formalisée pour le personnel (signature de la Charte de la Diversité, politique maison...)	Une politique est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.)	Documents de référence %homme/femme, % handicapés, diversité des origines sociales salaires homme/femme, taux de féminisation aux postes de direction	8
2.2	Développement individuel						
2.2.1	Santé et sécurité des personnes						
2.2.1.1	Réalisation d'un diagnostic technique et sanitaire de vos bâtiments et installations	Non, aucun diagnostic ni aucune autre étude de ce type n'a été réalisée	Oui, un diagnostic a été réalisé mais il n'est pas suivi ou ne concerne pas le périmètre total du campus	Oui, des professionnels ont établi le diagnostic de l'établissement	Oui et des objectifs d'amélioration ainsi que des budgets ont été débloqués suite à cette étude. Des campagnes de mesures indépendantes (Champs électromagnétiques et qualité de l'air) sont réalisées et les résultats sont intégrés dans la politique de l'établissement.	Date de réalisation Part modale des déplacements Suites données Plan d'action défini Budget consacré	7
2.2.1.2	Mise en place et formation des agents de maintenance (ACMO) et correspondants hygiène et sécurité	L'établissement n'a pas encore nommé de responsable hygiène et sécurité et d'agents de maintenance	L'établissement est en cours de mise en place de son service hygiène et sécurité, le responsable de la mission est nommé mais pas encore les agents de maintenance	Le service hygiène et sécurité est en place et les agents de maintenance sont en cours de formation	Le service est en place et les agents sont formés	Date de recrutement Ordre de mission du responsable et fiche de poste des Agents de maintenance Date des formations suivies	7
2.2.1.3	Conformité des installations assurant la sécurité des personnes	L'établissement est en cours de mise en conformité avec la réglementation (< 50% des installations en conformité)	L'établissement est en cours de mise en conformité avec la réglementation (> 50% des installations en conformité)	L'établissement est en stricte conformité avec la réglementation	L'établissement est innovant en la matière et a mis en place des actions supplémentaires	Documents de référence Date de mise en conformité Part des installations en conformité avec la réglementation Nature des actions mises en place Budget dédié	7

2.2.1.4	Mise en place d'une politique de prévention et de suivi médical ainsi que d'information sur les risques sanitaires auprès du personnel et des étudiants	Les dispositions légales minimales sont appliquées strictement et sans plus;	La médecine préventive et le suivi médical des personnes à risque ou fragiles font l'objet d'une politique formalisée pour le personnel	La politique à ce sujet est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.)	Cette politique est renforcée par une offre de formation large et évolutive	Nombre de visites à la médecine préventive Taux de couverture du personnel Nombre d'exams médicaux complémentaires réalisés Nombre d'arrêts maladie/pers.an Nombre d'accidents du travail/pers.an Nombre de stages de secourisme suivis Budget consacré	7
2.2.1.5	Existence d'une politique de prise en charge des risques sanitaires et des addictions (alcool, tabac, drogue, dopage...) en direction des étudiants et des personnels	Aucune politique n'est menée à ce sujet	De la documentation est mise à disposition lors des visites médicales et quelques initiatives spécifiques sont prises mais ne s'inscrivent pas dans une politique	Une politique est exprimée, mais son déploiement n'est pas encore suivi d'effets significatifs	La politique existe et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi précis : les personnes en difficultés sont prises en charge et suivies.	Documents de référence Nombre de personnes suivies	7
2.2.1.6	Actions en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (distributeurs de boissons et de nourriture, sensibilisation, en partenariat avec les services du CROUS, ...)	Aucune politique n'est menée à ce sujet	De la documentation est mise à disposition lors des visites médicales mais aucune action s'inscrivant dans une véritable politique n'est réalisée	Une politique est exprimée, mais son déploiement n'est pas encore suivi d'effets significatifs	La politique existe et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi précis : les personnes en difficulté (obésité, diabète,...) sont prises en charge et suivies.	liste des actions menées	7
2.2.1.7	Réalisation d'actions d'information et de prévention auprès des personnels et étudiants sur d'autres sujets tels que le harcèlement	Aucune politique n'est menée à ce sujet	De la documentation est mise à disposition sur différents sujets lors des visites médicales ou auprès du service social ou des ressources humaines mais aucune action s'inscrivant dans une véritable politique n'est réalisée	Une politique est exprimée, mais son déploiement n'est pas encore suivi d'effets significatifs	La politique existe et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi précis quand cela est possible, une offre de formation accompagne ces actions	liste des actions menées	7
2.2.2	Valorisation des compétences et des personnes						
2.2.2.1	Valorisation des compétences et formation professionnelle du personnel (cf.annexe E)	Les dispositions légales minimales sont difficilement applicables, mais l'établissement s'efforce de les mettre en oeuvre	Les dispositions légales minimales sont appliquées strictement et sans plus	L'établissement propose au personnel une offre de formations large et évolutive et un soutien pour la VAE	La politique à ce sujet est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.)	Jours de formation/pers.an audit social	8

2.2.2.2	Implication des parties prenantes dans des missions d'intérêt général pour l'établissement et valorisation des actions de chacun	L'établissement ne souhaite pas que le personnel prenne des initiatives et se détache de leur fiche de poste	L'établissement fixe des orientations et désigne les porteurs de projet, peu d'initiatives sont prises et les actions ne sont pas coordonnées	L'établissement fixe des orientations et, sur la base du volontariat, le personnel et les étudiants peuvent se voir déléguer des missions	La politique de l'établissement est de faciliter, soutenir financièrement et/ou d'un point de vue logistique et, enfin, de valoriser les initiatives prises par le personnel et les étudiants par une communication spécifique	nombre d'action menées, nombre de personnes impliquées, budget	3 et 8
2.2.3	Bien être des personnes						
2.2.3.1	Mise en place d'actions socio-culturelles et sportives à destination du personnel	Les dispositions légales minimales sont difficilement applicables, mais l'établissement s'efforce de les mettre en oeuvre	Les dispositions légales minimales sont appliquées strictement et sans plus	L'épanouissement personnel des individus fait l'objet d'une politique formalisée, de nombreuses actions sont mises en place	La politique à ce sujet est formalisée et son déploiement est suivi (indicateurs, mesures, etc.)	Dépenses d'aide sociale et de restauration Dépenses du service culturel Subventions accordées à l'action sociale et culturelle	2.1 et 8
2.2.3.2	Mise en place d'actions socio-culturelles et sportives à destination des étudiants	Sur ces questions l'établissement s'appuie sur son offre de formations et sur les modules proposés dans ce cadre en la matière	L'établissement propose de nombreux événements aux étudiants et soutient les initiatives étudiantes sur ces questions	L'établissement a formalisé des partenariats avec des structures locales pour élargir le périmètre de ses actions	La vie de campus fait l'objet d'une véritable politique et d'un plan d'action ambitieux suivi (objectifs et indicateurs définis) faisant suite à des consultations et évaluations de l'offre régulières	Dépenses du service culturel Subventions accordées à l'action sociale et culturelle	2.1 et 8
2.2.3.3	Mise en place de services d'aide à la personne à destination du personnel (crèche, mobilité, ...)	Les dispositions légales minimales sont difficilement applicables, mais l'établissement s'efforce de les mettre en oeuvre	Les dispositions légales minimales sont appliquées strictement et sans plus	Pour faciliter et améliorer la qualité de vie de son personnel, l'établissement développe une offre de services et d'aides aux personnes	La politique à ce sujet est formalisée et son déploiement est suivi et évalué régulièrement (indicateurs, mesures, consultations etc.)	Dépenses d'aide sociale et de restauration Budget et subventions consacrés	8
2.2.3.4	Action(s) en faveur de l'offre de logements pour les étudiants	Aucune action n'est menée	L'établissement propose une capitalisation des offres de logements locales	L'établissement propose des aides financières et techniques pour la location des logements étudiants	Le campus possède une véritable politique du logement en partenariat avec CROUS et collectivités locales pour les étudiants avec des objectifs et des indicateurs de suivi	Indicateurs de suivi Capacité d'accueil au niveau local	8

2.2.3.5	Mise en place de services d'aide aux étudiants (offres d'emploi, bourses, fonds de solidarité ...)	Aucune action n'est menée	L'établissement met en place une cellule de veille et soutien vis-à-vis des logements, emplois étudiants et procédures administratives	L'établissement souhaiterait offrir une offre de services spécifiques aux étudiants, une concertation est en cours	La politique à ce sujet est formalisée et son déploiement est suivi et évalué régulièrement (indicateurs, mesures, consultations etc.)	liste des actions menées	8
2.2.3.6	Existence de dispositifs permettant de suivre l'appréciation par les usagers de leur qualité de vie au sein du campus	Il n'existe pas de dispositif de ce type au sein de l'établissement	L'évaluation de ce paramètre repose sur des enquêtes de confort/satisfaction qui ne sont pas automatisées à ce jour	L'évaluation de ce paramètre repose sur des enquêtes de confort/satisfaction réalisées périodiquement	L'appréciation des usagers quant à leur qualité de vie est évaluée à partir d'enquêtes réalisées régulièrement et d'indicateurs tels que le taux d'absentéisme, le nombre d'arrêts maladie,...	Publication éventuelle Liste des indicateurs utilisés Evolution de ce résultat au cours des 3 dernières années Nombre de jours d'absence/pers.an Nombre d'arrêts maladie/pers.an Nombre d'accidents du travail/pers.an turn over	7 et 8
2.2.3.7	Formation du personnel au développement durable	Aucune action n'est réalisée dans ce but	La sensibilisation se fait par des initiatives ponctuelles étudiantes.	L'établissement apporte un soutien aux étudiants et au personnel (via le centre socio-culturel) pour l'organisation régulière de manifestations	L'établissement organise des événements, des manifestations ou communique sur ce sujet dans ses médias et soutient les initiatives des étudiants et du personnel.	Moyens humains et logistiques mobilisés (en €)	2.1
2.2.3.8	Accompagnement des initiatives du personnel (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD-RSE	Aucun accompagnant spécifique à la DD-RSE n'est proposé	Certains acteurs isolés et non répertoriés (enseignants,...) accompagnent volontairement la réalisation des initiatives	La Direction supporte directement (moyens financiers, logistiques, temporels et mise à disposition d'outils) les porteurs de projet.	En plus d'un soutien de la Direction, un personnel qualifié oriente et accompagne les initiatives.	Moyens humains et logistiques mobilisés (en €)	2.1
2.3	Ancrage territorial						
2.3.1	Engagement de l'établissement vis-à-vis du développement économique de son territoire (développement de l'offre de formation au regard des besoins présents et futurs du territoire, partenariat de recherche avec acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, ...)	L'établissement ne s'est pas engagé sur cette voie à ce jour	Une veille quant aux besoins du territoire est en cours de mise en place pour entreprendre un partenariat étroit avec le territoire	Des partenariats avec les acteurs économiques locaux sont établis, mais ils ne sont pas impliqués dans la rédaction des axes stratégiques de développement de l'établissement.	Des représentants de la direction du développement économique du territoire sont impliqués dans le processus de développement stratégique de l'établissement	Documents de référence Part des projets de recherche conduits avec acteurs locaux Part des formations soutenues par le territoire part des infrastructures technologiques mutualisées avec des acteurs économiques du territoire	3

2.3.2	Ouverture socio-culturelle de l'établissement à destination de la population locale (mutualisation des services, proposition de formations à destination de la population locale en soirée et week end, réalisation d'actions citoyennes sur le territoire, partenariat avec écoles du territoire, organisation d'évènements ouverts au public, ...)	Cet axe ne constitue pas une priorité pour l'établissement, mais quelques actions ponctuelles tournées vers le public sont menées	Les évènements socio-culturels organisés par le campus sont systématiquement ouverts au public	L'établissement a développé des partenariats avec les infrastructures locales socio-culturelles et avec les écoles du territoire	L'établissement est ancré profondément dans la vie socio-culturelle du territoire	Documents de référence Nombre d'évènements ouverts au public Nombre d'heures d'enseignement dédiées à la formation de la population locale Nombre d'abonnés dans la population locale à la bibliothèque de l'université et/ou "au cours du soir"	3
2.3.3	Intégration urbaine de l'établissement sur le territoire (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socio-culturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voir du parc de véhicules avec collectivité locale,	L'établissement constitue une entité indépendante sur son territoire	L'établissement intègre à sa réflexion l'existant sur le territoire	L'établissement veille à s'inscrire dans le schéma d'aménagement local	L'établissement se positionne comme un élément constitutif du territoire et favorise la mutualisation des aménagements et infrastructures avec le territoire	Part des infrastructures mutualisées avec le territoire	3
2.3.4	Implication de l'établissement dans la politique de développement durable du territoire (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaire pour le suivi de la politique DD territoriale par le campus, ...)	L'établissement ne s'est engagé dans aucune action en faveur du développement durable	L'établissement participe ponctuellement dans la politique de développement durable du territoire de part la maîtrise de son impact environnemental et social	L'établissement veille à s'inscrire dans l'ensemble des objectifs du territoire	L'établissement est impliqué activement dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme du territoire en faveur du développement durable	Part que représente l'impact de l'établissement pour le territoire Taux d'adéquation entre les objectifs du territoire et les objectifs du campus	3

3 - Gestion environnementale

Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler	Défi(s) plan vert	
	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4			
3.1	Stratégie de l'établissement						
3.1.1	Mise en place d'une politique de gestion globale (intégrant l'ensemble des problématiques environnementales: énergie, eau, achats, déchets, mobilité, biodiversité...)	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	liste des actions, diagnostics, plan d'action...	1, 4, 5 et 6

3.1.2	Réalisation d'un bilan carbone et mise en place d'action(s) de lutte contre le changement climatique	Aucun Bilan Carbone n'a été fait, ni aucune autre mesure	Un Bilan Carbone a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi	Un Bilan Carbone est effectué régulièrement par des étudiants encadrés ou par des professionnels	Des professionnels établissent le Bilan Carbone chaque année et un plan d'action est engagé	Date de réalisation du premier bilan carbone Estimation de l'indicateur: kg CO2/m2 SHON.an Estimation de l'indicateur: kg CO2/pers.an	4
3.1.3	Prise en compte de la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport,...) dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, affectation des locaux, changement d'usages, ...)	La stratégie immobilière n'intègre pas ces critères	L'affectation des locaux entre recherche et enseignement intègre les questions d'accessibilité.	Les locaux sont affectés selon leur adéquation aux usages (prise en compte des dimensions mobilité, énergie, matière/ livraison/ traitement des déchets)	Une réelle prise en compte des flux est intégrée à la stratégie immobilière et les locaux sont autant que possible organisés entre eux pour optimiser la gestion des flux	Schéma directeur couplé à un schéma réseau (fluide)	1, 4, 5 et 6
3.1.4	Action(s) en faveur de l'efficacité énergétique	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action, indicateur de performance	4 et 6
3.1.5	Action(s) pour la préservation des ressources en eau	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action, indicateur des flux	6
3.1.6	Action(s) pour la qualité du milieu intérieur	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action	7
3.1.7	Mise en place d'une politique d'achats éthiques et écologiques	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action	1
3.1.8	Action(s) pour une gestion durable des déchets	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action	1
3.1.9	Action(s) en faveur d'une mobilité durable	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action	4, 5 et 6
3.1.10	Action(s) pour la protection de la biodiversité	Aucune action n'a été conduite, des diagnostics sont ou seront réalisés	A la suite des diagnostics, un plan d'action à été défini	La mise en œuvre du plan d'action est effective	En plus des actions réalisées, les résultats sont publiés (indicateurs de performance)	Plan d'action	6
3.2	Gestion des ressources et intrants						
3.2.1	Energie						

3.2.1.1	Réalisation de DPE (diagnostic de performance énergétique) pour les bâtiments concernés	Les DPE n'ont pas été réalisés	Les DPE sont en cours de réalisation	L'établissement est en conformité avec la réglementation	L'établissement a également réalisé des DPE pour les bâtiments qui ne font pas partie du périmètre d'application de la réglementation	Date de réalisation des DPE Classe moyenne du patrimoine (pas valeur de DPE)	4 et 6
3.2.1.2	Réalisation d'audits énergétiques de vos bâtiments	Aucun audit n'a été fait, ni aucune autre étude	Un audit énergétique a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi ou il n'a pas été réalisé sur le périmètre total	Un audit énergétique agréé par des professionnels a été effectué sur le périmètre complet	Un management énergétique découle de cet audit énergétique	Date de réalisation du premier audit rapport d'audit Périmètre de l'étude Estimation de l'indicateur: kWh EP/m2 SHON.an Estimation de l'indicateur: kWh EP/pers.an	4 et 6
3.2.1.3	Mise en place d'un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...)	Aucun management énergétique n'est en place les équipements ne le permettent pas	Un management énergétique global est en place, les équipements ne permettent pas une gestion fine	Un management énergétique global est en place et les équipements de sous-comptage et la gestion technique des bâtiments (GTB) sont en cours d'installation	Le management énergétique du campus est opérationnel, le niveau des consommations a déjà diminué de ce fait.	Date de mise en place du management énergétique Niveau de réduction des consommations atteint	4 et 6
3.2.1.4	Mise en place d'actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation du contrat d'exploitation, ...)	Aucune action n'est conduite à ce jour pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	Des projets sont actuellement à l'étude	Oui, mais pour une partie du patrimoine seulement	Des actions en faveur de l'efficacité énergétique sont régulièrement conduites	Date de réalisation Périmètre concerné Niveau de réduction des consommations atteint	4 et 6
3.2.1.5	Amélioration du bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...)	Aucune action n'est conduite à ce jour pour améliorer la performance du bâti	Des projets sont actuellement à l'étude	les travaux sont en cours sur certains bâtiments	Des travaux sont systématiquement réalisés	Date de réalisation Périmètre concerné Niveau de réduction des consommations atteint surface de toiture végétalisée en m2 Part des bâtiments réhabilités sous l'angle énergétique	4 et 6

3.2.1.6	Action(s) en faveur d'une augmentation du mix énergétique	Aucune action n'est conduite à ce jour en faveur du mix énergétique	Des projets sont actuellement à l'étude	Un contrat en faveur d'un approvisionnement en électricité verte a été passé	L'établissement a procédé à l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables	Date de réalisation Niveau de réduction des consommations en énergie fossile atteint Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale surface équipée de panneaux photovoltaïques en m2 Nombre de kWh EP annuels produits	4 et 6
3.2.1.7	Mise en place une politique de bâti durable et intégration au cahier des charges de critères environnementaux et d'efficacité énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence aux matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...) ? (cf annexe F)	L'établissement respecte la réglementation en cours mais n'a pas de politique de bâti durable.	L'établissement a mis en place une politique de bâti durable et des projets sont actuellement à l'étude	Le montage d'un tel projet est en cours	De premiers bâtiments ont été livrés pour lesquels cet engagement avait été formalisé et tous les nouveaux projets intègrent un mieux-disant sanitaire et environnemental	Date de livraison des bâtiments en question Surface concernée Niveau de performance réel (ratio de consommation)	4 et 6
3.2.2	Eau						
3.2.2.1	Réalisation d'un diagnostic technique des installations	Aucun audit n'a été fait, ni aucune autre étude	Un audit énergétique a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi ou il n'a pas été réalisé sur le périmètre total	Un audit énergétique agréé par des professionnels a été effectué sur le périmètre complet	Un management énergétique découle de cet audit énergétique	Estimation de l'indicateur: m3/m2 SHON.an (surface hors œuvre net) Estimation de l'indicateur: m3/pers.an	6
3.2.2.2	Réalisation d'un bilan carbone prenant en compte les émissions liées aux consommations d'eau	Aucun Bilan Carbone prenant en compte les consommations d'eau n'a été fait	Un Bilan Carbone a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi	Un Bilan Carbone est effectué chaque année par des étudiants encadrés par des professionnels	Des professionnels établissent le Bilan Carbone régulièrement	Date de réalisation du premier bilan carbone Estimation de l'indicateur: kg CO2/m2 SHON.an associé Estimation de l'indicateur: kg CO2/pers.an associé	6

3.2.2.3	Mise en place d'une gestion des consommations d'eau de l'établissement (relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...)	Aucun suivi n'est réalisé	Un suivi global est en place, mais les équipements ne permettent pas une gestion fine	Un suivi global est en place et les équipements de sous-comptage sont en cours d'installation	La gestion de l'eau sur le campus est opérationnelle, le niveau des consommations a déjà diminué de ce fait.	Date de mise en place de la gestion des consommations d'eau Niveau de réduction des consommations atteint	6
3.2.2.4	Réalisation d'actions pour réduire les consommations d'eau (installation des mousseurs, intégration de la gestion des consommations d'eau à un contrat d'exploitation avec clause de performance, récupération des eaux de pluie, ...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Les actions d'économie d'eau ont été mises en place (amélioration technique des sanitaires (toilettes sèches), système fermé pour les laboratoire...)	Développement de la ressource (équipements de récupération d'eau de pluie)	Date de réalisation des actions Niveau de réduction des consommations d'eau atteint Quantité d'eau de pluie récupérée (en m3)	6
3.2.3	Achats						
3.2.3.1	Réalisation d'un inventaire des achats par famille et produits	Aucun inventaire n'a été fait	Un inventaire partiel a été fait du fait d'un manque d'informations	Un inventaire complet a été effectué.	Une politique d'achat durable a été mise en place suite à cet inventaire	Estimation de l'indicateur: €/pers.an Estimation de l'indicateur: kg CO2/pers.an	1

3.2.3.2	Intégration d'indicateurs sociaux et environnementaux dans les marchés	Aucune politique d'achats DD-RSE n'existe	Certains achats intègrent la DD-RSE selon les sensibilités des responsables achats	De nombreux achats intègrent la DD-RSE mais rien n'est formalisé	Les indicateurs sociaux et environnementaux sont intégrés de manière systématique dans les cahier des charges. Ce critère constitue au minimum 30% de la note finale	<p>Evaluation des la part des achats faisant appel aux entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire (entreprises d'insertion...)</p> <p>Evaluation de la part des achats exigeant un label environnemental et/ ou de développement durable (label européen, nf environnement, rainforest alliance, FSC, Energy star) et/ou une certification environnementale (ISO 14001...)</p> <p>Et évolution des % dans les achats globaux</p> <p>Taux de fournisseurs ayant mis en place une politique de développement durable</p>	1
3.2.3.3	Mise en place d'une politique de gestion des flux d'impression	Aucun suivi n'est réalisé	Il n'ya pas de réel suivi, mais des consignes concernant bonnes pratiques ont été énoncées. Les services concernés se sont rencontrés pour collaborer sur le sujet (service reprographie, service informatique, service achats...)	Le suivi est en cours de mise en place : un pilotage a été confié à un responsable unique ayant un niveau hiérarchique suffisant pour conduire des solutions globales , un diagnostic sur les besoins et moyens d'impression a été lancé, l'impression en réseau est privilégiée, des actions de communication/formation ont été lancées, le recyclage des consommables se met en place...	Le suivi est opérationnel et les premiers résultats sont positifs : les marchés de location/achats de tous les matériels et consommables concernés convergent et intègrent des exigences environnementales, l'impression mutualisée en réseau est en place dans les services, un outil logiciel de soumission des travaux de reprographie est en place, le plan de communication est suivi, l'impression est intégrée aux problématiques de SSI, le recours à l'impression en couleur est proposé et contrôlé, le taux d'utilisation du parc et le coût total par page sont connus, les consommables sont recyclés...	<p>Estimation de la consommation de papier (kg/an) et tendance ces 3 dernières années</p> <p>Evaluation de la part des achats en papier recyclé</p> <p>Evaluation de la part des achats de matériel informatique et bureautique labellisé Energy Star</p> <p>Evaluation de la part des consommables recyclés</p> <p>Date de réalisation du diagnostic global</p> <p>Part des équipements mutualisés</p> <p>Bilan d'exécution des marchés concernés</p>	1

3.2.3.4	Incitations et actions mises en place pour favoriser une alimentation saine respectueuse de l'environnement et des hommes (distributeurs de boissons issus du commerce équitable, travail avec les crous/ prestataire de restauration collective sur approvisionnement auprès de filières locales, bio...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Les premières actions ont été réalisées	L'établissement a engagé un partenariat avec le prestataire afin d'atteindre les objectifs du plan vert (20% bio - 20% local)	Date de réalisation des actions Part des achats durables dans le budget concerné Nombre de partenariats conclus avec filières locales	1
3.3	Gestion des extrants						
3.3.1	Déchets non dangereux						
3.3.1.1	Réalisation d'un état des lieux de la production de déchets non dangereux de votre établissement	Aucun inventaire n'a été fait	Un inventaire partiel a été fait du fait d'un manque d'informations	Un inventaire complet a été effectué.	Une politique de gestion durable des déchets a été mise en place suite à cet inventaire	Estimation de l'indicateur: kg/pers.an	1
3.3.1.2	Réalisation d'un bilan carbone sur ce périmètre pour en déterminer l'impact carbone	Aucun Bilan Carbone prenant en compte les déchets n'a été fait	Un Bilan Carbone a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi	Un Bilan Carbone est effectué régulièrement par des étudiants encadrés ou des professionnels	Un bilan carbone est établi chaque année et suivi d'un plan d'action	Date de réalisation du premier bilan carbone Estimation de l'indicateur: kg CO2/m2 SHON.an associé Estimation de l'indicateur: kg CO2/pers.an associé	1 et 4
3.3.1.3	Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi (production, collecte et traitement) des déchets non dangereux	Aucun suivi n'est réalisé	Il n'y a pas de réel suivi, celui-ci dépend de la sensibilité du responsable de site	Des consignes concernant bonnes pratiques ont été énoncées. Le suivi est en cours de mise en place	Le suivi est opérationnel et les premiers résultats sont positifs	Estimation de l'indicateur: kg/pers.an Evolution de cet indicateur	1
3.3.1.4	Mise en place d'actions pour optimiser le traitement de chacun des déchets (réutilisation, valorisation matière, valorisation biologique, valorisation énergétique, stockage) (identification des filières locales de traitement, achats des containers, intégration au cahier des charges des entreprises d'entretien des locaux, affichage des points de collecte des déchets spécifiques, consignes pour gobelets et cannettes...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Les premières actions ont été réalisées : 100% des déchets sont triés	100% des déchets sont triés 75% sont valorisés	Date de réalisation des actions Part des déchets triés	1
3.3.2	Déchets dangereux (hors DEEE)						
3.3.2.1	Réalisation d'un état des lieux de la production et des installations/organisations permettant leur traitement	Aucun inventaire n'a été fait	Un inventaire partiel a été fait du fait d'un manque d'informations	Un inventaire complet a été effectué.	Une politique de gestion durable des déchets a été mise en place suite à cet inventaire	Estimation de l'indicateur: kg/pers.an	1

3.3.2.2	Mise en place d'un tableau de bord pour le suivi (production, collecte, traitement et contrats)	Aucun suivi n'est réalisé	Il n'y a pas de réel suivi, celui-ci dépend de la sensibilité du responsable de site	Des consignes concernant bonnes pratiques ont été énoncées. Un soutien pour la négociation des contrats est en place Le suivi est en cours de mise en place	Le suivi est opérationnel et les premiers résultats sont positifs	Etat des lieux, plan d'actions	1
3.3.2.3	Conduite d'actions de réduction de la production de déchets dangereux (responsabilisation des utilisateurs, refacturation, ...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Les premières actions ont été réalisées	L'établissement observe une nette amélioration du traitement de ses déchets dangereux et continue à œuvrer dans ce sens	Date de réalisation des actions Evaluation de la part des déchets dangereux traités par les filières adéquates	1
3.3.3	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques						
3.3.3.1	Réalisation d'un inventaire des équipements électriques et électroniques de l'établissement (neufs, en fin de vie, en réseau, ...) et de leur traitement en fin de vie (recyclage, réutilisation,...)	Aucun inventaire n'a été fait	Un inventaire partiel a été fait du fait d'un manque d'informations	Un inventaire complet a été effectué.	Une politique de gestion durable des déchets a été mise en place suite à cet inventaire	Date de réalisation de l'inventaire Estimation de l'indicateur: Nombre de postes informatique/pers Estimation de l'indicateur: Nombre de postes en réseaux Estimation de l'indicateur: kg DEEE/pers.an	1
3.3.3.2	Mise en place d'un tableau de bord sur entrée/sortie des DEEE du parc mobilier de l'établissement	Aucun suivi n'est réalisé	Il n'y a pas de réel suivi, celui-ci dépend de la sensibilité du responsable de site	Des consignes concernant bonnes pratiques ont été énoncées. Un soutien pour la négociation des contrats est en place Le suivi est en cours de mise en place	Le suivi est opérationnel et les premiers résultats sont positifs	Estimation de l'indicateur: kg/pers.an Evolution de cet indicateur Evaluation de la part des DEEE recyclés Evaluation de la part des DEEE réutilisés (dons aux associations, dons pour actions humanitaires, ...)	1
3.4	Gestion de la qualité de l'environnement						
3.4.1	Mobilité						
3.4.1.1	Réalisation d'un Bilan Carbone sur ce périmètre pour en évaluer l'impact carbone	Aucun Bilan Carbone n'a été fait, ni aucune autre mesure	Un Bilan Carbone a été réalisé par des étudiants mais il n'est pas suivi	Un Bilan Carbone est effectué régulièrement par des étudiants encadrés ou des professionnels	Un Bilan Carbone est établi chaque année et plan d'actions est mis en œuvre	Date de réalisation Suites données Estimation de l'indicateur: kg CO2/pers.an Estimation de l'indicateur: kg CO2/km effectué.an	4 et 5

3.4.1.2	Réalisation d'un Plan de Déplacement Campus	Aucun PDC ni aucune autre étude de ce type n'a été réalisée	Un PDC a été réalisé mais il n'est pas suivi ou ne concerne pas le périmètre total du campus	Le PDC de l'établissement a été réalisé est agréé par des professionnels	Des objectifs et des budgets ont été débloqués suite à celui-ci	Date de réalisation Part modale des déplacements Suites données Plan d'actions défini Budget consacré	5 et 1
3.4.1.3	Situation du parc automobile de l'université	Aucun inventaire n'a été fait	Un inventaire partiel a été fait du fait d'un manque d'informations	Un inventaire complet a été effectué.	Cet inventaire s'intègre au PDC réalisé.	Date de réalisation Part de véhicules en bon état (-5ans) au sein du parc automobile de l'établissement Part de véhicules propres (électriques ou doux (velos)) dont dispose l'établissement Importance des circulations douces sur le campus	5 et 1
3.4.1.4	Action(s) pour favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de NTICs permettant le travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Des équipements permettant de limiter les besoins en déplacement doivent être installés et des consignes ont été données	L'établissement observe une nette réduction de ces déplacements	Date de réalisation des actions Indicateur: kg CO2/pers associé Taux de réduction des déplacements professionnels	5 et 1
3.4.1.5	Conduite d'actions de réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parking à vélos sécurisé, parc de vélos, limitation des places de parking,...)	Aucune action n'a été mise en place	Des projets sont actuellement à l'étude	Les premières actions sont menées	L'établissement observe une nette réduction de ces déplacements	Date de mise en place des différentes actions Moyens mobilisés Part des abonnés aux transports collectifs Part d'utilisation des transports doux par les usagers Nombre d'inscrits au service de covoiturage	5 et 1
3.4.2	Protection de la biodiversité						
3.4.2.1	Réalisation d'un diagnostic des pratiques pour l'entretien des espaces verts (plantation, entretien, arrosage,...)	Aucun diagnostic n'a été réalisé	La réalisation d'une telle étude est inscrite dans les objectifs de l'année	Le diagnostic est en cours ou finalisé sans qu'aucun suivi ne soit mis en place.	Le diagnostic est établi, les préconisations sont suivies (mise en œuvre et indicateurs de performance)	Date de réalisation Part de la surface des espaces verts couverte par une mesure de protection Suites données	6
3.4.2.2	Conduite d'un inventaire de la biodiversité en présence sur l'établissement	Aucun inventaire n'a été réalisé	La réalisation d'une telle étude est inscrite dans les objectifs de l'année	L'inventaire est en cours ou finalisé sans qu'aucun suivi ne soit mis en place.	L'inventaire est terminé et mis à jour régulièrement	Date de réalisation Surface des espaces identifiés à enjeu Suites données	6

3.4.2.3	Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts (création d'espaces verts, de prairies, utilisation d'essences/espèces locales, entretien avec méthodes douces, compostage des déchets verts, suivi de la biodiversité, suivi des espèces indicatrices de la qualité du milieu, mise en place d'indicateurs de suivi, existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de la surface bâtie...)	Aucune gestion responsable des espaces verts n'existe à ce jour	Des pratiques isolées existent selon les sensibilités des gestionnaires	Une gestion responsable existe mais rien n'est formalisé ni suivi	La politique de l'établissement à ce sujet est formalisée, un cahier des charges est imposé et sa mise en œuvre est suivie (indicateurs, audits)	Evaluation de la part des espaces verts sur votre surface foncière Estimation de l'indicateur " quantité d'engrais utilisée": kg/m2.an Estimation de l'indicateur " quantité de pesticides utilisée": l/m2.an	6
---------	---	---	---	---	--	---	---

4 - Enseignement et formation

Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler	Défi(s) plan vert
	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4		
4.1 Création d'un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable	Aucune formation spécialisée	Ouverture prochaine de formations spécialisées	Quelques formations dans une discipline (sciences, droit, lettres)	Pôle de formations transdisciplinaire et création d'une école doctorale dédiée	Nombre de formations consacré au développement durable	2.1
4.2 Adaptation des enseignements des cursus traditionnels pour intégration des problématiques du développement durable à l'ensemble des formations et intégration du développement durable au programme des doctoriales (cf annexe D)	La DD-RSE est n'est pas enseignée ou l'est de manière non régulière sous forme de conférences par exemple	Des cours de sensibilisation à la DD-RSE sont proposés de manière optionnelle (modules, majeures, masters)	Des cours optionnels dédiés à la mise en œuvre de la DD-RSE dans les métiers ciblés sont proposés en plus de ceux de sensibilisation au développement durable	La DD-RSE est enseignée dans toutes les disciplines dans lesquelles il est pertinent de l'aborder. Des cours/stages optionnels de sensibilisation au développement durable sont également proposés.	Part des enseignements consacrés au développement durable (en h)	2.1
4.3 Formalisation de l'engagement global de l'établissement (ex : contrat quadriennal, schéma directeur, charte, ...)	Peu d'importance est accordée à l'intégration d'une dimension de DD-RSE lors des stages, des projets d'études, des mémoires,...	la DD-RSE est prise en compte par l'étudiant à titre indicatif (dans son rapport de stage)	Le cahier des charges concernant les rapports indique que l'étudiant doit y faire figurer une annexe analysant et critiquant à son niveau l'intégration du développement durable	L'établissement oriente et valorise volontairement les stages, missions, devoirs qui intègrent une part de développement durable	Part des stages et projets à caractère DD-RSE par rapport à l'ensemble (%)	2.1

4.4	Accompagnement des initiatives étudiantes (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD-RSE	Aucun accompagnant spécifique à la DD-RSE n'est proposé	Certains acteurs isolés et non répertoriés (enseignants,...) accompagnent volontairement les étudiants engagés	La Direction supporte directement (nature, numéraire, conseils) les étudiants et associations étudiantes engagés dans des actions de DD-RSE	En plus d'un soutien de la Direction, un personnel qualifié oriente et accompagne les initiatives et projets étudiants	Moyens humains et logistiques mobilisés (en €)	2.1
4.5	Incitation et soutien aux enseignants pour favoriser l'intégration du développement durable et la transversalité des enseignements	Aucune formation sur la DD-RSE n'est proposée en interne	Des formations sont proposées, sans mise à disposition d'outils pédagogiques.	Des formations sont proposées, et un programme formalisé d'élaboration d'outils et de transversalité est en place	Mutualisation des enseignements et outils pédagogiques avec partenaires universitaires	Moyens humains et logistiques mobilisés (en €)	2.1
4.6	Ouverture à l'international, et notamment vers les pays en voie de développement, concernant les étudiants et les formations dans un objectif de co-développement (co-diplomation, convention universitaire, formation interuniversitaire, télédiffusion des cours, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives écocitoyennes étudiantes ...)	L'établissement ne possède pas de rapports privilégiés avec des établissements étrangers mais reçoit un certain nombre d'étudiants étrangers	Le campus cultive des relations étroites avec des universités étrangères	L'établissement incite ses étudiants et professeurs à partir à l'étranger et facilite leur expatriation par une offre de services pertinente	L'établissement a mis en place de nombreux mécanismes permettant son ouverture à l'international et notamment vers les pays du sud (télédiffusion des cours, diplômes inter-universitaires...). Processus d'éducation partagée	programme international d'accompagnement au co-développement (diffusion de la société de la connaissance)	2.1 et 9
4.7	Intégration du DD-RSE dans la formation continue (cf annexe G)	Aucune offre portant sur la DD-RSE n'est proposée	Des programmes dédiés à la DD-RSE sont en projet ou en cours de conception pédagogique	Via une offre cohérente de plusieurs formations professionnalisantes sur l'intégration de la DD-RSE dans les différentes missions	Outre l'offre et les manifestations spécialisées organisées, la DD-RSE est intégrée au cahier des charges de toutes les formations proposées	Part des formations dédiées au DD-DD-RSE Part des stagiaires ayant suivi ces formations	2.1

5 - Activités de recherche

Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler
	Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4	

Défi(s)
plan vert

5.1	Développement de projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable	Aucun projet de recherche sur les enjeux de la DD-RSE n'a été développé	Des projets de recherche en rapport avec la DD-RSE existent mais ne portent pas spécifiquement sur la DD-RSE	Quelques projets de recherche sont dédiés à la DD-RSE, du fait de la motivation des chercheurs	La stratégie de l'établissement formalise la recherche sur ces sujets et valorise les publications	Evaluation de la part des projets de recherche dédiés au développement durable Evaluation de la part des budgets de recherche dédiés à la recherche en matière de développement durable Nombre de publications Représentativité lors des congrès spécialisés	2.2
5.2	Incitation pour une transversalité des projets ou des programmes de recherche sur le développement durable au sein de l'établissement	Non, pas à ce jour	Quelques chercheurs développent par eux-mêmes des projets de recherches transversaux; actions isolées	La politique de l'établissement favorise la transversalité de la recherche en rapprochant les acteurs autour de projets sur problématique de l'établissement	De nombreux projets de recherche transversaux existent, du fait de l'organisation de brainstorming (conférence ou groupes de travail) transdisciplinaire en interne	Nombre de programmes concernés Budgets consacrés	2.2
5.3	Développement de partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable	Aucun partenariat extérieur en matière de DD-RSE n'a été établi	Des projets de partenariat sont en cours sur la DD-RSE avec des centres de recherche extérieurs et étrangers	Quelques programmes de recherche DD-RSE multipartenaires sont en cours du fait de la motivation des chercheurs	La stratégie de l'établissement formalise la recherche transdisciplinaire, multipartenaire et internationale sur le DD-RSE; plusieurs programmes existent.	Nombre de partenariats conclus Part des programmes transversaux multi-acteurs	2.2
5.4	Mise en place des structures de veille spécifiques à la DD-RSE	Aucune structure de recherche dédiée DD-RSE n'existe	Certaines activités existent à l'initiative de certains chercheurs	La recherche est structurée (ex. existence d'une chaire)	la recherche est structurée, diversifiée et engage de nombreux chercheurs dans des programmes transversaux	Instituts, comités, chaires de recherche en DD-RSE	2.2
5.5	Valorisation des programmes de recherche sur le développement durable	Aucune démarche de valorisation n'existe	Organisation de manifestations de communication/vulgarisation autour des programmes de recherche de l'établissement	Mise en place d'incitations dédiées: bourses de thèses, enveloppe financière pour rémunération des stagiaires, soutien pour la recherche de financements ou de partenaires	Outre les incitations mise en place, valorisation des résultats par leur mise en œuvre et communication en appui (ex mise en place d'équipements innovants issus de la recherche interne, mise en place de procédures et d'outils, ...	Moyens mobilisés Résultats valorisés Revue de presse sur innovations de l'établissement	2.2

ANNEXE

	Désignation	niveau de réponse				Indicateurs / Arguments Pièces à rassembler
		Niv 1	Niv 2	Niv 3	Niv 4	
A	Sensibilisation					
	Estimation de la part des usagers connaissant l'existence du plan d'actions et des objectifs du campus	<50%	50 à 75%	75 à 90%	90 à 100%	Valeur exacte
	Estimation de la part des usagers satisfaits de la démarche entreprise par l'établissement	<25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%	Valeur exacte
	Estimation de la part des usagers déclarant suivre rigoureusement les consignes en matière d'écogestes	<25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%	Valeur exacte
	Formalisation de l'engagement global de l'établissement (ex : contrat quadriennal, schéma directeur, charte, ...)					
B	Indicateur de fonctionnement de la structure					
	Mise en place d'une instance permanente sous la forme d'un comité de pilotage avec groupes de travail ou d'une commission développement durable (fréquence des réunions)	pas de structure	une instance existe	une commission de veille et de concertation se réunit régulièrement	Un comité de pilotage se réunit régulièrement	Taux de participation aux réunions Part des initiatives ou des actions issues du processus participatif
	Représentativité dans le comité des différentes parties prenantes de l'établissement (collège "personnel BIATOS", collège "personnel enseignant" et collège "étudiant")		0 1 groupe représenté	2 groupes représentés	3 groupes représentés	
	Part des parties prenantes extérieures à l'établissement (partenaires privés, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, associations, ...)		0 <10%	10-30%	>30%	
	Nature de l'investissement RH		0 Volontariat (pas de prise en compte dans l'évaluation annuelle)	Ordre de mission	Recrutement	Nombre de personnes entièrement ou partiellement chargées de la mise en œuvre du plan d'action Nombre de personnes en équivalent temps plein Part des fiches de poste intégrant le développement durable
C	Moyens mis en œuvre					

Recours à des prestataires extérieurs					
Montant des investissements dédiés à l'amélioration de l'impact environnemental (% du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Part des investissements dédiés à l'amélioration de l'impact environnemental de l'établissement (par rapport au montant des investissements totaux)
Montant des investissements dédiés à l'amélioration de la politique sociale (en % du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Part des investissements dédiés à l'amélioration de la politique sociale de l'établissement (par rapport au montant des investissements totaux)
Evaluation de la part des subventions et financements publics (européens et nationaux) obtenus dans le budget de l'établissement (en % du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Valeur exacte
Evaluation de la part des subventions et financements de l'état dans le budget de l'établissement (en % du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Valeur exacte
Evaluation de la part des ressources propres générées par l'établissement (en % du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Valeur exacte
Evaluation des réserves		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Valeur exacte
Estimation de votre investissement global exprimé en termes financiers (en pourcentage du budget)		0 < 10000 euros	10-50000 euros	> 100000 euros	Coûts salariaux, moyens techniques monétarisés, subventions associations
		0 < 2,5	2,5-10	> 10	Budget consacré à exprimer en millièmes de la masse salariale

D	Diversité et égalité entre les personnels				
Taux de féminisation des personnels BIATOSS	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
Taux de féminisation global des personnels enseignants	Info non disponible	< 35% ou > 65%	35 < x < 45% ou 55 < x < 65%	45 < x < 55%	? Valeur exacte
Taux de féminisation des Professeurs d'université	Info non disponible	< 35% ou > 65%	35 < x < 45% ou 55 < x < 65%	45 < x < 55%	? Valeur exacte
Taux de féminisation des Maîtres de Conférence	Info non disponible	< 35% ou > 65%	35 < x < 45% ou 55 < x < 65%	45 < x < 55%	? Valeur exacte
Taux de féminisation des Agrégés et Certifiés	Info non disponible	< 35% ou > 65%	35 < x < 45% ou 55 < x < 65%	45 < x < 55%	? Valeur exacte
Forme de la pyramide des âges (et âge moyen)	Info non disponible	Pyramide ou pyramide inversée	Losange	Rectangle	Age moyen du personnel, du personnel enseignant, personnel BIATOSS

	Pourcentage de personnel à temps partiel et évolution ces 3 dernières années	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Répartition des personnels BIATOSS entre titulaires et contractuels	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
E	Valorisation des compétences et des personnes					
	Part des agents ayant suivi 1 ou plusieurs formations	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part des agents de catégorie A ayant suivi au moins une formation	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part des agents de catégorie B ayant suivi au moins une formation	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part des agents de catégorie C ayant suivi au moins une formation	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation pour la préparation de concours	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation pour une adaptation à l'emploi	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation pour apprendre ou se perfectionner en langues étrangères	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation ayant trait au développement durable	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation Hygiène et sécurité	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Part de formation ayant un autre objet	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
	Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	Info non disponible	en baisse	stable	en hausse	? Valeur exacte
F	Construction durable					
	Evaluation de la part des bâtiments de niveau RT 2005 ou RT rénovation globale	Aucun bâtiment concerné	Futurs projets de construction ou rénovation	<15% SHON totale	> 15% SHON totale	Part en % de surface SHON globale Ratio de consommation réel
	Identification de la part des bâtiments de type BBC, HPE ou THPE	Aucun bâtiment concerné	Futurs projets de construction ou rénovation	<15% SHON totale	> 15% SHON totale	Part en % de surface SHON globale Ratio de consommation réel
	Identification de la part des bâtiments ayant fait l'objet d'une démarche de type HQE	Aucun bâtiment concerné	Futurs projets de construction ou rénovation	<15% SHON totale	> 15% SHON totale	Part en % de surface SHON globale Ratio de consommation réel
G						
	Mise en application des enseignements	Aucun suivi n'est réalisé après que la formation ait eu lieu.	L'établissement incite et valorise volontairement les stagiaires mettant en place les enseignements.	L'établissement demande à ce que le formateur assure un suivi des stagiaires et il y a définition d'objectifs de DD-RSE.	Les ordres de mission des personnels sont modifiés après que la formation ait été suivie.	Part des stages et projets à caractère DD-RSE par rapport à l'ensemble (%)